

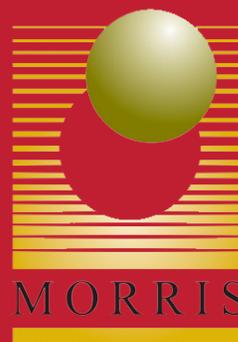
FÉVRIER 2011

Favoriser un dialogue sur les politiques

UNE SÉRIE DE DOCUMENTS PRÉPARÉ POUR
L'INSTITUT CANADIEN DES POLITIQUES AGRO-ALIMENTAIRES



SÉRIE I : COMPRENDRE LA STRUCTURE DE REVENUS DES FERMES CANADIENNES



GEORGE MORRIS CENTRE

Au sujet de cette publication

Comprendre la structure de revenus des fermes canadiennes a été préparé à l'été 2010 par le George Morris Centre pour l'Institut canadien des politiques agro-alimentaires. Les opinions émises sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'Institut canadien des politiques agro-alimentaires.

Une permission doit être obtenue de l'Institut canadien des politiques agro-alimentaires pour la reproduction de ces documents.

L'Institut souhaite favoriser un dialogue national sur les questions agricoles en s'attaquant aux politiques qui permettront au Canada de prospérer sur le marché mondial de l'agroalimentaire.

Distribution

On peut se procurer les documents de cette collection en format PDF dans le site web de l'ICPA au www.capi-icpa.ca.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :
L'Institut canadien des politiques agro-alimentaires
960, avenue Carling, CEF
Immeuble 49, bureau 318
Ottawa (Ontario) K1A 0C6

Téléphone : (613) 232-8008 ou sans frais 1(866) 534-7593
Télécopieur : (613) 232-3838
Courriel : info@capi-icpa.ca
Site web : www.capi-icpa.ca



Table des matières

Introduction	5
1. Le revenu familial agricole total, un portrait complet par Kate Stiefelmeyer	7
2. Que signifient les données sur le revenu agricole au Canada? par Larry Martin	11
3. L'avoir et le revenu des fermes par Larry Martin	15
4. L'avoir et le revenu au Canada : familles agricoles et non agricoles par Kate Stiefelmeyer	18
5. Les politiques de stabilisation répondent-elles aux besoins des fermes à faible revenu? par Al Mussell	22
6. Comprendre l'endettement agricole au Canada par Kate Stiefelmeyer	25
7. Le but des politiques agricoles par Al Mussell	32
8. Rendement sur l'actif des exploitations agricoles par Larry Martin	36
9. La gestion de l'offre : avantages vs défis par Al Mussell	39
10. La politique agricole dans un contexte international par Al Mussell and Tesfalidet Asfah	44

Page intentionnellement laissée en blanc.

Introduction

Compréhension des enjeux associés au revenu et à la structure financière des exploitations agricoles au Canada

En 2009-2010, l'ICPA a confié au George Morris Centre le mandat de préparer une série de documents sur les grands enjeux liés à la viabilité de l'exploitation agricole au Canada. Les observations énoncées dans ces documents sont tirées des connaissances existantes à propos de ces grands enjeux et contribuent à orienter les futures activités de recherche de l'ICPA sur la viabilité agricole.

Constatations

Voici la description des thèmes et des constatations clés présentés dans les dix documents ou brefs rapports de recherche formant la collection :

1. Le revenu hors ferme

- Le revenu hors ferme est essentiel à la survie de l'exploitation agricole.
- Il compte pour 76 % ou plus du revenu familial agricole total des exploitations agricoles dont les ventes sont inférieures à 100 000 \$.

2. Le revenu agricole net

- Le revenu agricole net ne donne pas une idée juste de la situation financière de l'exploitation agricole.
- La rentabilité réelle de l'exploitation est sous-évaluée lorsqu'on tient compte du revenu agricole net.
- Pour bien évaluer le rendement de plusieurs exploitations agricoles à vocation commerciale, il faut regarder plus loin que les données agrégées.
- Les données du calcul des revenus agricole excluent les avoirs et les éléments d'actif.

3. Les avoirs agricoles

- Les exploitations agricoles ont la réputation d'être peu rentables. Pourtant, leurs avoirs ont gagné en valeur (ce que révèlent notamment les données sur le revenu des producteurs de grains et d'oléagineux, et des producteurs laitiers).
- Pour obtenir un portrait plus précis de la rentabilité réelle de l'exploitation agricole, il faut aussi tenir compte de ses avoirs et éléments d'actifs, ce que permettrait une analyse intégrée de la déclaration du revenu et du bilan.

4. Revenu et avoir comparés des familles-exploitantes agricoles et des autres familles

- Bien que leur revenu agricole familial total soit légèrement inférieur à la moyenne, l'avoir des exploitations agricoles familiales canadiennes est trois fois plus élevé que celui des autres familles.
- La plupart des fermiers étant propriétaires-exploitants, leur bien-être économique dépend en partie de leurs éléments d'actif.
- Le revenu familial agricole est supérieur au revenu familial non agricole en région rurale.

5. Les exploitations agricoles à faible revenu

- On retrouve aussi bien de petites que de grandes exploitations agricoles à faible revenu.
- Les exploitations agricoles à faible revenu ne sont pas visées par les programmes du revenu agricole.
- Les exploitations agricoles à faible revenu ont besoin de programmes de soutien, bien plus que de stabilisation du revenu.

6. L'endettement agricole

- Les dettes des exploitations agricoles canadiennes sont pratiquement deux fois plus élevées que celles des exploitations agricoles américaines et elles augmentent plus rapidement.
- La capacité de remboursement de la dette diminue (ratio dettes/avoirs).
- Avec l'augmentation continue de la valeur des avoirs agricoles, il est toutefois difficile de bien évaluer le risque.

7. Le but des politiques agricoles

- Les programmes du revenu agricole aident le secteur agricole à relever certains défis associés, notamment, à l'essor des biotechnologies et aux aléas du marché.
- Toutefois, les objectifs des politiques manquent parfois de clarté.
- Il est difficile de parvenir à des résultats mesurables par le biais d'une politique assortie d'objectifs trop vagues (ce qui n'encourage pas l'entrepreneuriat) ou de principes à portée trop vaste (pour prévenir l'effet de distorsion du marché ou du cours des produits agricoles à l'échelle régionale, par exemple). De la façon dont ils sont énoncés, les objectifs ressemblent plus à des lignes directrices (pour l'élaboration de politiques ou de programmes) qu'à des buts concrets.
- On ne sait trop comment intégrer aux programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) les objectifs qui ne sont pas liés à la GRE (par exemple, les mesures qui favorisent l'innovation).
- Les sommes affectées aux programmes de GRE comptent pour plus de 50 % de toutes les dépenses gouvernementales dans le secteur de l'agriculture.

8. Le rendement des actifs

- Le rendement d'exploitation par rapport à l'actif aux valeurs vénales a été faible au Canada, cela s'appliquant à toutes les exploitations agricoles, types et régions.
- Le rendement augmente généralement avec la taille de l'exploitation, cela allant de pair avec les économies d'échelle.

9. La gestion de l'offre

- Les objectifs de la gestion de l'offre, soit l'augmentation et la stabilisation du cours des prix des produits laitiers, des œufs et de la volaille, ont été atteints.
- La gestion de l'offre a pour effet de limiter la progression du marché national et l'innovation dans la chaîne de valeur.
- La gestion de l'offre contribue à préserver la stabilité, mais ne facilite pas la croissance.

10. Les politiques agricoles du Canada et de concurrents clés

- Les politiques agricoles du Canada et de ses concurrents clés sont fondées sur des principes semblables.
- Les politiques agricoles du Canada ne visent pas et ne contribuent pas suffisamment à le positionner en tant que grand exportateur net de produits agroalimentaires.

Observations

Les observations ci-dessous découlent des constatations présentées dans les documents de la collection Structure du revenu agricole.

1. Énoncer les buts et les objectifs des politiques agricoles avec plus de précision et de clarté.

- Définir l'objectif de la politique : stabiliser ou soutenir le revenu?
- Évaluer l'efficacité des politiques et des programmes agricoles.
- Améliorer l'intégration des programmes du revenu agricole dans une politique agricole à portée élargie.

2. Se doter de mesures de rendement agricole appropriées.

- Évaluer la pertinence des statistiques sur le rendement agricole (combler les lacunes des données agrégées sur le revenu agricole net).
- Tenir compte du revenu hors ferme, de la rentabilité et des avoirs; déterminer les mesures appropriées.
- Faire le lien entre les données et les objectifs des politiques (p. ex., évaluer l'admissibilité aux programmes de soutien en fonction des revenus hors ferme).

3. Tenir compte des différences entre les types d'exploitations aux fins d'établissement des politiques.

- Classer les exploitations agricoles : exploitations commerciales et exploitations d'agrément.
- Déterminer s'il faut établir des politiques distinctes selon le type d'exploitation (commerciale ou d'agrément) ou élargir la portée des politiques de soutien social.

1. Le revenu familial agricole total : un portrait complet

par Kate Stiefelmeyer

L'OPINION GÉNÉRALE : LE REVENU HORS FERME EST PEU IMPORTANT, NON SIGNIFICATIF POUR LES PROGRAMMES DU REVENU AGRICOLE.

Constatations

- ❑ Les revenus hors ferme sont essentiels pour les petites exploitations agricoles familiales. Ils garantissent le service de la dette, tiennent lieu de réserve pour le remplacement des immobilisations et assurent la subsistance du ménage.
- ❑ Il y a une relation inverse entre le pourcentage du revenu hors ferme par rapport au revenu familial agricole total et la taille de l'exploitation.
- ❑ Le revenu familial hors est toujours significatif et ce, quel qu'en soit le pourcentage par rapport au revenu familial agricole total. Il varie selon le type d'exploitation, la taille et la région.
- ❑ L'importance des revenus hors ferme atteint un maximum dans le secteur bovin. Les producteurs de pommes de terre et les producteurs laitiers semblent compter sur un minimum de revenus hors ferme.
- ❑ C'est en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique que les agriculteurs comptent le plus sur des revenus hors ferme, cela étant vraisemblablement lié à une plus grande population et, de ce fait, à la facilité et à la proximité d'emploi.

QUESTION RELATIVE AUX POLITIQUES PUBLIQUES : POURQUOI DEVRAIT-ON CONSIDÉRER LE REVENU HORS FERME AUX FINS DE L'ÉLABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DU REVENU AGRICOLE?

Introduction

La mesure du revenu familial agricole ne peut pas être basée uniquement sur le revenu agricole net. Les familles agricoles, comme toutes les autres familles, comptent souvent sur plus d'une source de revenu. À partir de l'analyse du revenu agricole au Canada, ce bref rapport fournit des explications sur l'importance des revenus hors ferme pour les ménages agricoles.

Le revenu hors ferme est une mesure essentielle pour arriver à une appréciation juste du revenu total de la famille agricole (Beaulieu et Di Pietro, 2003; Mussell et coll. 2005; Sparling et Laughland, 2006; Freshwater, 2007; USDA, 2009; AAC, 2009). Le pourcentage du revenu hors ferme par rapport au revenu familial agricole total varie selon le

type, la taille et la région (Mussell et coll. 2005; Sparling et Laughland, 2006; AAC, 2009).

Méthodologie et données

Ce bref rapport présente une analyse du revenu familial agricole total à partir de l'information contenu dans le Programme des données fiscales (PDF) de Statistique Canada. L'analyse est fondée sur les ventes et les dépenses (généralement exprimées en dollars) qui Graphiquent dans les déclarations des exploitants agricoles et des fermes constituées en société.

Les valeurs ci-dessous ont été considérées aux fins de cette analyse.

- ❑ Bénéfice net d'exploitation agricole = (revenus d'exploitation totaux + rajustement de l'inventaire [rev.]) – (dépenses d'exploitation totales + rajustement de l'inventaire [dép.])
- ❑ Revenu familial agricole total = bénéfice net d'exploitation agricole + revenu hors ferme

Analyse

Revenu hors ferme et taille de la ferme

La Graphique 1-1 montre la relation inverse entre la taille de la ferme et la contribution du revenu hors ferme au revenu familial agricole total. Le revenu hors ferme représente moins de 50 % du revenu total des familles agricoles dont les ventes annuelles se chiffrent à plus de 100 000 \$. Pour les fermes dont les ventes annuelles sont de moins de 100 000 \$, le revenu hors ferme grimpe à 76 % ou plus.

En 2007, les familles agricoles dont les ventes annuelles sont inférieures à 10 000 \$ ont déclaré un revenu hors ferme d'à peine plus que 44 000 \$. Celles dont les ventes dépassent le million de dollars ont déclaré un revenu hors ferme de près de 69 000 \$.

Ces données démontrent l'importance qu'ont les revenus hors ferme pour les petites exploitations familiales agricoles. Les petites exploitations, avec moins de 50 000 \$ de ventes n'ont pas ou très peu de bénéfices d'exploitation nets à consacrer au service de la dette,

au remplacement des immobilisations ou aux dépenses familiales. Dans ce groupe de fermes à faible revenu, certaines, dites « d'agrément » et pour qui l'exploitation agricole est un choix de vie, disposent de revenus d'appoint suffisants pour couvrir leurs dépenses. Les autres fermes du groupe sont considérées telles des exploitations à faible revenu, dont la viabilité est menacée. Mussel *et coll.*, en 2005, se sont interrogés sur l'intérêt de la prochaine génération à reprendre les rênes de la ferme familiale lorsque sa survie dépend de revenus hors ferme et ont conclu qu'une telle exploitation était peu viable.

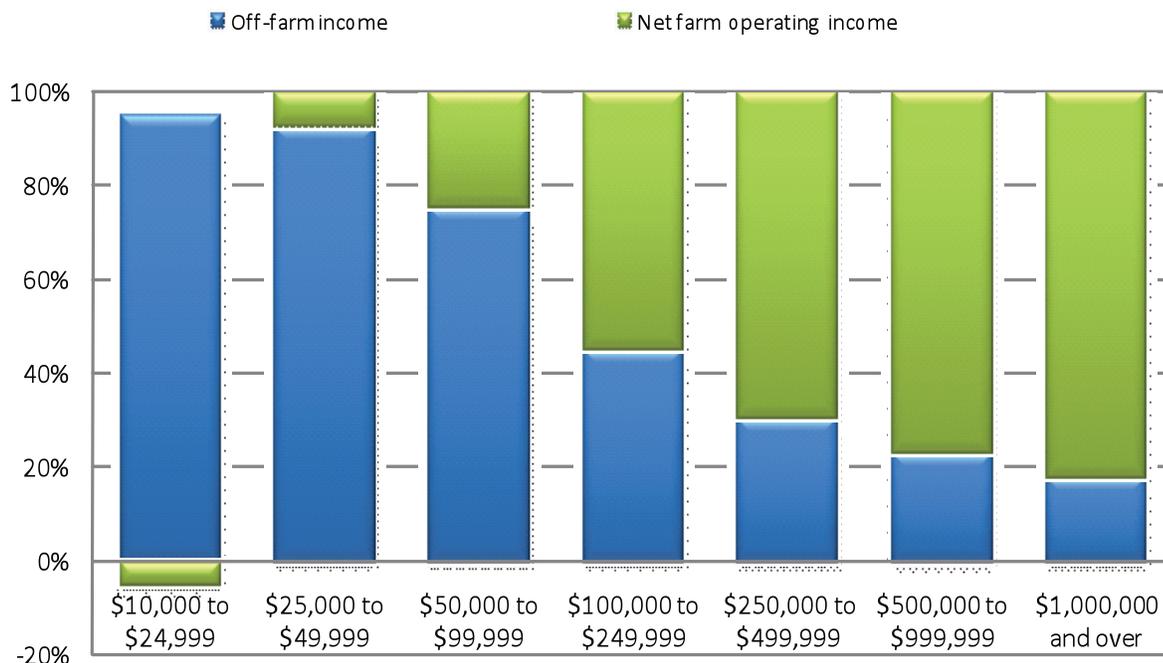
Revenu hors ferme selon le type d'exploitation

La Graphique 1-2 montre que la contribution du revenu hors ferme au revenu familial agricole total varie d'une exploitation à une autre.

Les revenus hors ferme sont relativement peu importants pour les exploitations visées par les programmes de gestion de l'offre. Cela peut s'expliquer de deux façons. 1) Ces exploitations exigent une présence soutenue, ce qui laisse peu de temps à consacrer à un autre emploi; et 2) protégées par des programmes de gestion de l'offre, ces exploitations peuvent compter sur des revenus plus stables réguliers et, par conséquent, leurs propriétaires n'ont pas besoin de recourir à un travail hors ferme.

Les revenus hors ferme sont peu élevés pour les producteurs de pommes de terre, les éleveurs porcins

Graphique 1-1 :
Source de revenu des familles agricoles selon la taille de la ferme. Source : Statistique Canada, Série de données des déclarants, 2009; et calculs internes de CGC.



et les serres, pépinières et floriculteurs exploitants de serre, toutes des exploitations exigeant une main-d'œuvre soutenue. Les revenus d'appoint sont relativement importants pour les éleveurs bovins et les producteurs de cultures spécialisées, de fruits, de grains et d'oléagineux.

Revenu hors ferme selon la province

La Graphique 1-3 donne un aperçu des parts du revenu familial agricole total générées par des activités non agricoles selon la province. Les trois provinces dans lesquelles on observe la plus grande dépendance vis-à-vis du revenu hors ferme (Colombie-Britannique, Alberta et Ontario) sont également celles où l'on retrouve les plus grands centres, ce qui facilite l'accès à l'emploi hors ferme pour les descendants. Le Québec fait Graphique d'exception, avec le plus bas pourcentage de revenu hors ferme. Cela peut s'expliquer par l'existence et l'accessibilité du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), qui soutient pratiquement tous les secteurs non protégés par la gestion de l'offre au Québec.

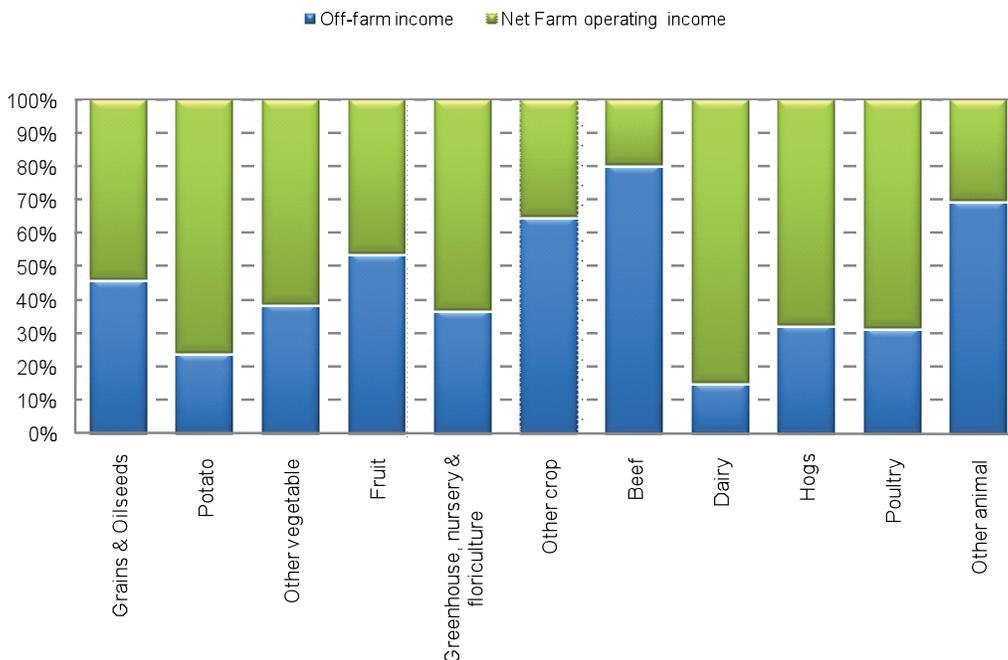
Revenu hors ferme selon l'âge de l'exploitant

Lors du Recensement de l'agriculture de 2006, 41 % des exploitants agricoles canadiens étaient âgés de 55 ans ou plus. En 2007, 76 840 fermes (soit 23 % de l'ensemble des exploitations agricoles) ont déclaré des revenus de retraite

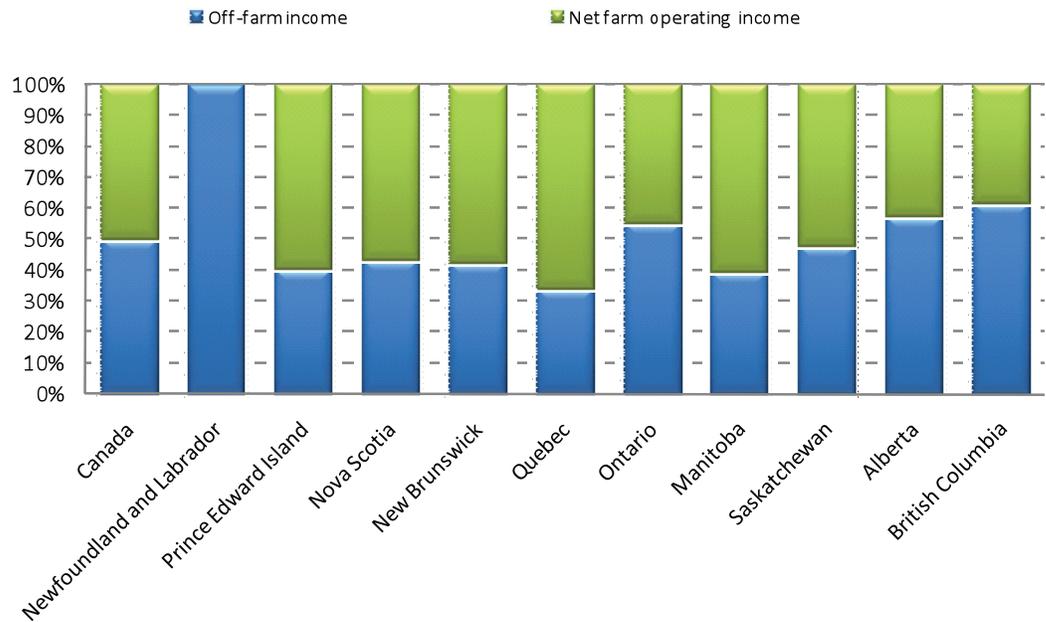
d'une valeur moyenne de 17 485 \$ provenant, selon le cas, d'une pension de la sécurité de la vieillesse, du RCP, du RRQ, d'un autre régime de retraite, d'un régime de partage ou d'un versement net des suppléments fédéraux (Statistique Canada, Série de données des déclarants, 2009). En 2007, les exploitants agricoles ont déclaré un total de 1,3 milliard de dollars en revenus de retraite.

Conclusions

Ce bref rapport d'analyse démontre qu'il est impossible de parvenir à une juste appréciation de la situation financière des exploitations agricoles canadiennes en se fiant exclusivement sur le revenu d'exploitation agricole net (avant intérêts et amortissement). Les données sur les revenus hors ferme selon le type, la province et la taille de l'exploitation révèlent leur importance pour les fermes. Dans les faits, si l'on considérait également la dépréciation comme mesure du revenu d'exploitation agricole, les revenus hors ferme prendraient encore plus d'importance. Les exploitations agricoles dont les revenus bruts sont inférieurs à 100 000 \$ dépendent énormément d'un revenu d'appoint. Cette dépendance est inversement proportionnelle à la taille de l'exploitation. Toutefois, les revenus d'appoint pour les fermes de plus grande taille, représentent près de 20 % du revenu familial total. L'importance des revenus hors ferme ne fait aucun doute au terme de cette analyse. Les familles agricoles comptent sur ces revenus pour leurs dépenses non liées à l'exploitation.



Graphique 1-2 : Source de revenu des familles agricoles selon le type d'exploitation.
Source : Statistique Canada, Série de données des déclarants, 2009; et calculs internes de CGC.



Graphique 1-3 : Source de revenu des familles agricoles selon la province. Remarque : Les données sur le revenu agricole net pour Terre-Neuve sont manquantes. Source : Statistique Canada, Série de données des déclarants, 2009; et calculs internes de CGC.

Références

Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2009. Situation et performance financières des fermes canadiennes. Section des données agricoles et de l'analyse. Mai 2009.

Beaulieu, S. et L. Di Pietro. 2003. REGARDS sur l'industrie agro-alimentaire et la communauté agricole : Les familles agricoles canadiennes dépendent davantage du revenu hors ferme. No 21-004-XIF au catalogue. <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=21-004-X&CHROPG=1&lang=fr>

Freshwater, D. 2007. Measuring Farm Net Income to Better Achieve Policy Objectives. Rapport no 466, préparé par Agricultural Economics Staff. Université du Kentucky. Février 2007.

Mussell, A., T. Moore, K. McEwan et R. Duffy. 2005. Testing the Structure of Canadian Farm Incomes. Document préparé pour l'Institut canadien des politiques agro-alimentaires http://www.capi-icpa.ca/archives/pdfs/PapID1_AMussell.pdf

Sparling, D. et P. Laughland. 2006. The Two Faces of Farming. Institut canadien des politiques agro-alimentaires. <http://blogs.ivey.ca/agri-food/files/2009/09/TwoFacesOfFarming.pdf>

USDA, ERS. 2009. Briefing Rooms: Farm Household Economics and Well-Being : Farm Household Income. Consulté le 13 décembre 2009 à partir de :<http://www.ers.usda.gov/Briefing/WellBeing/farmhouseincome.htm#farmtypes>

2. Que signifient les données sur le revenu agricole au Canada? par Larry Martin

L'OPINION GÉNÉRALE : LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU CANADA EST PRÉCAIRE.

Constatations

- ❑ Le revenu agricole net, à lui seul, ne permet pas de se faire une idée juste de la situation économique des exploitations agricoles.
 - L'estimation de la valeur de l'inventaire pose problème.
 - Les données dont nous disposons actuellement consistent en des estimations fondées sur des moyennes qui ne s'appliquent pas à une grande partie des exploitations commerciales.
 - Les données sont fondées sur l'ensemble des fermes, tous types et toutes tailles confondues, et ce, même lorsque leurs intérêts s'excluent mutuellement.

- ❑ Les données sur le revenu agricole net doivent être interprétées avec prudence.
 - Les profits réalisés lorsque les marchés sont favorables sont réinvestis dans les terres et les quotas. L'actif augmente avec le revenu agricole selon les données, mais l'impact sur les avoirs n'est pas considéré.
 - La déduction pour amortissement considérée lors de la compilation des données sur le revenu agricole, fondée sur la profitabilité passée et la valeur courante de l'investissement, ne tient compte, toutefois, ni des cours du marché ni du rendement sur l'investissement pour quelque période que ce soit. La dépréciation déstabilise le revenu. Si l'on tenait compte de l'amortissement aux fins de l'estimation du revenu net d'exploitation, on obtiendrait un tout autre portrait de la situation économique des exploitations agricoles.
 - Les familles agricoles, comme les familles urbaines, comptent souvent sur plus d'une source de revenus. Le revenu agricole net ne correspond pas nécessairement au revenu agricole familial.
 - Dans toute petite entreprise, les dépenses professionnelles et personnelles chevauchent facilement. Le revenu agricole peut être évalué à la baisse.

- ❑ Le revenu agricole net, à lui seul, n'est pas une mesure valable de la situation économique des exploitations agricoles. Un ensemble de critères doit être considéré.

QUESTION RELATIVE AUX POLITIQUES PUBLIQUES : DE QUELLES DONNÉES AVONS-NOUS BESOIN POUR OBTENIR UNE JUSTE MESURE DU REVENU AGRICOLE AUX FINS D'ÉLABORATION DES POLITIQUES?

Introduction

Tous les six mois, les dernières données de Statistique Canada sur le revenu agricole net font les manchettes des médias spécialisés. Le revenu des agriculteurs a encore baissé et, dans tous ces articles, on décrit la précarité de leur revenu familial par rapport aux ménages qui ont la chance de travailler en milieu urbain. À les lire, on est enclin à penser, comme les journalistes, que la survie économique des fermes passe obligatoirement par la voie politique. Tous ne s'entendent pas toutefois sur la finalité de la politique agricole. Les agriculteurs ont-ils vraiment besoin que l'on soutienne ou « stabilise » leur revenu net?

Penchons-nous sur les statistique : Que nous apprennent-elles à propos du bien-être économique des familles agricoles? Sont-elles suffisamment représentatives pour servir de base à l'établissement des politiques? Ce bref rapport indique ce que les statistiques nous révèlent : une image incomplète.

Le revenu agricole net : un calcul complexe

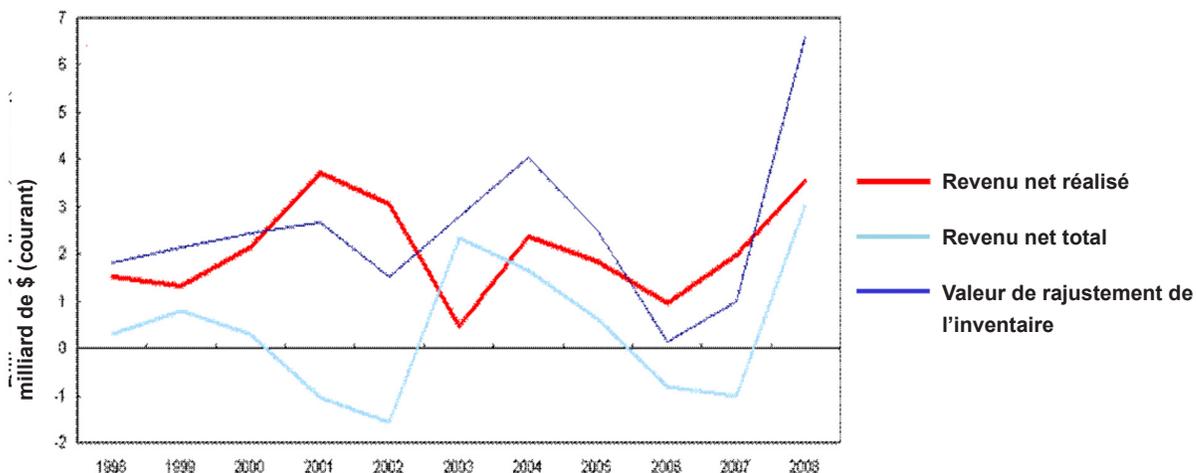
Théoriquement, le revenu agricole net désigne le profit (ou la perte) selon les revenus d'exploitation totaux, moins les dépenses d'exploitation (semences, engrais, carburant, aliments pour animaux, etc.), avant la déduction pour amortissement. La Graphique 2-1 contient les plus récentes données de Statistique Canada. Trois courbes différentes sont utilisées pour représenter le revenu agricole net, ce qui donne une première idée de la complexité du calcul à effectuer. Les stocks (grains en silo, têtes de bétail, etc.) changent constamment. D'une année à l'autre, la valeur de l'inventaire peut augmenter ou diminuer. Tout dépend

des quantités d'inventaire et des cours du marché à la date de fin de l'exercice. D'ailleurs, comment fait-on pour calculer d'avance la valeur de l'inventaire à inclure au revenu de l'agriculteur? Quel prix tirera-t-il des ventes? C'est pour contourner ce problème qu'on retrouve dans les données de Statistique Canada le « revenu net réalisé » et le « revenu net total ». Le premier est fondé sur le produit des ventes réalisées et le second, sur l'inventaire détenu par l'agriculteur à la fin de l'exercice. Le revenu des agriculteurs s'exprime donc de deux façons différentes, la seconde étant assujettie à la valeur de l'inventaire. Du revenu net réalisé et du revenu net total, lequel se rapproche le plus du revenu net réel de l'agriculteur? Cela n'est pas évident.

Cette série de données repose sur des estimations du revenu net réalisé et du revenu net total, ce qui pose également problème. Ces données ne correspondent pas au produit d'exploitation réel des exploitations agricoles. Elles sont estimées à partir de modèles, eux-mêmes construits d'après les données provenant des résultats de recensement et d'autres sources. Les ajustements faits par les exploitations agricoles en réponse aux fluctuations du marché ne sont pas pris en considération. Elles ne peuvent pas être le reflet de la réalité en ce qui a trait au revenu net des agriculteurs, puisque les modèles de calcul utilisés sont fondés sur des relations de données qui non seulement sont passées, mais aussi basées sur les moyennes de l'ensemble des exploitations agricoles.

Est considérée comme une « exploitation agricole » toute entité dont les ventes agricoles annuelles brutes se chiffrent à un minimum de 10 000 \$. La logique laisse entendre que pour plusieurs de ces exploitations, les ventes agricoles ne représentent pas l'unique source de revenu familial. En moyenne, il ne reste plus que 25 % du produit des ventes agricoles brutes après avoir soustrait les dépenses d'exploitation. De ces 25 %, il faut encore

Graphique 2-1 : Revenu agricole net – Statistique Canada.



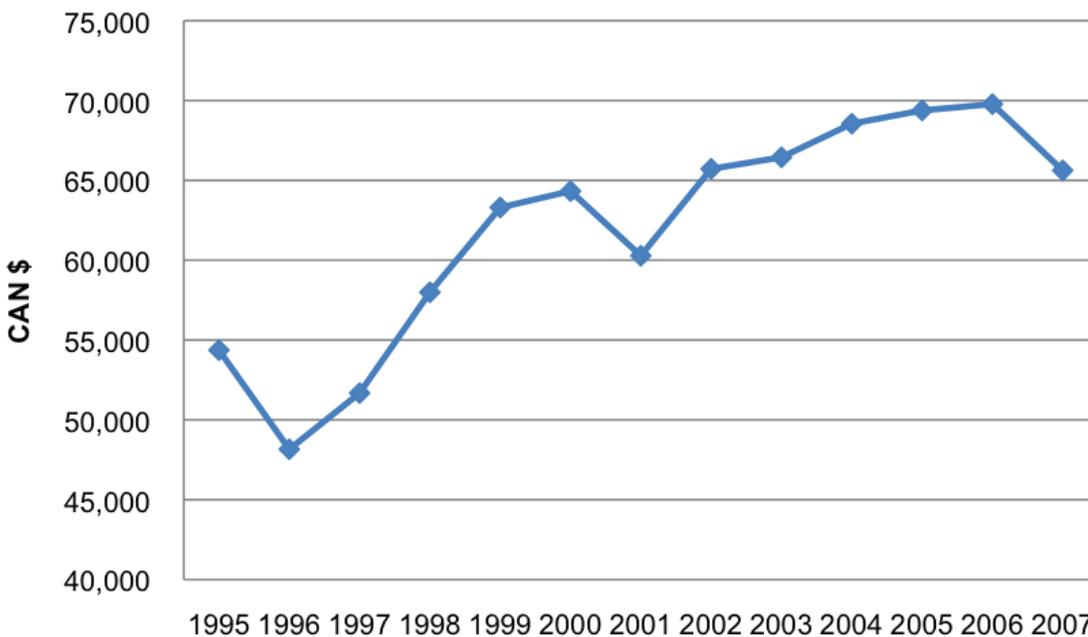
soustraire les dépenses de maison et l'amortissement. Une exploitation dont les ventes agricoles se chiffrent à 20 000 \$, par exemple, aurait un revenu d'exploitation net (avant la déduction pour amortissement) approximatif de 5 000 \$, moins la valeur de la maison, moins l'amortissement... Peut-on vraiment parler d'un « revenu »? Dans ce cas, il s'agirait plutôt d'une opération de démarrage ou d'une « ferme d'agrément », mais non d'une source de revenu familial viable. Ce sont pourtant les fermes de ce type qui dominent l'ensemble des exploitations agricoles et, de ce fait, ont une influence considérable sur les estimations.

Enfin, les estimations sur le revenu des exploitations agricoles ne tiennent pas compte des groupes d'exploitations mutuellement exclusifs, ce qui en diminue considérablement la pertinence, et la méthode de calcul actuelle ne permet pas de se faire une idée globale de la situation économique des fermes canadiennes. Supposons que le cours des grains céréaliers augmente. Les producteurs céréaliers sont avantagés, mais pas les éleveurs de bétail, ces deux types d'exploitations s'excluant mutuellement. Pourtant, les analystes les mettent dans le même panier.

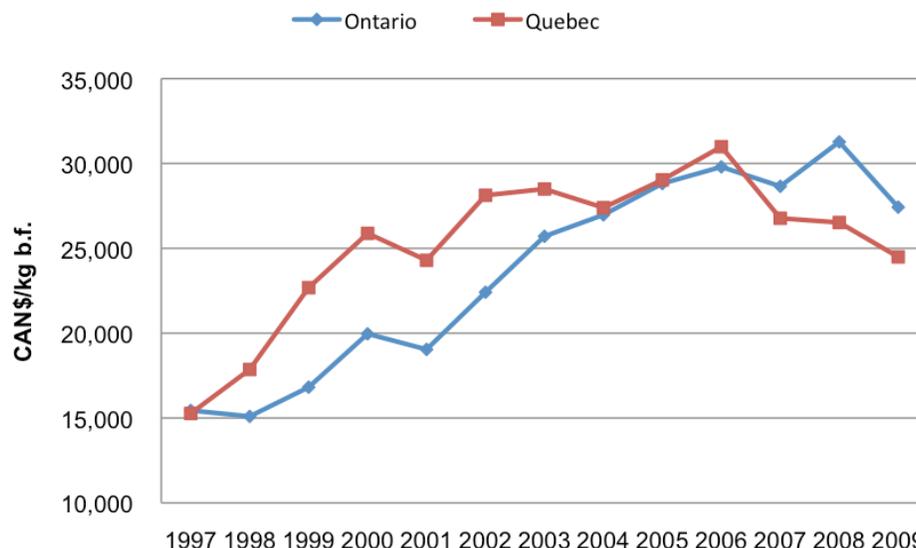
L'interprétation des données

Les données sur le revenu agricole ne tiennent pas compte des différents types d'exploitation, pas plus d'ailleurs, qu'elles n'établissent de distinction entre les produits d'exploitation générés par les activités agricoles et non agricoles. Cela crée d'autres problèmes, dont les suivants.

- Le marché agricole est hautement concurrentiel et lucratif, à la condition d'être prêt à réinvestir ses profits. Par exemple, lorsque la profitabilité (c.-à-d., l'estimation des bénéfices futurs) des grains céréaliers est à la hausse, on investit dans les terres. Si la profitabilité du lait augmente, c'est dans les quotas qu'on investit. La Graphique 2-2 montre les loyers fonciers versés par les producteurs céréaliers et oléagineux dont les ventes se chiffrent à plus de 500 000 \$. La Graphique 2-3 donne des estimations des prix des quotas de lait pour le Québec et l'Ontario. Dans les deux cas, les coûts augmentent. Pourtant, le revenu agricole net est très changeant, comme l'indique la Graphique 2-1. Il y a une part de vérité dans le vieil adage « les agriculteurs vivent pauvres et meurent riches ». Pour parvenir à un résultat résiduel net, les exploitations agricoles investissent une grande partie de leurs profits dans les éléments d'actif, ce qui diminue leurs revenus nets et ce, malgré des conditions de marché favorables. Les données sur le revenu net ne permettent pas d'obtenir un portrait précis de la situation économique des exploitations agricoles, parce qu'elles ne tiennent pas compte des changements de marché, qui influent sur la valeur de leurs actifs et, par conséquent, de leurs avoirs.
- Les marchés sont intrinsèquement cycliques. Il en résulte des effets à long terme sur les revenus, dont il faut tenir compte lors de l'interprétation des données. Lorsque les bénéfices d'exploitation augmentent, on en utilise une partie pour engager dans de nouveaux capitaux. La dépréciation sur le capital est étalée sur plusieurs années, pendant lesquelles les bénéfices, sensibles à la conjoncture,



Graphique 2-2 : Loyers consacrés aux terres.



Graphique 2-3 : Estimation du prix des quotas laitiers pour l'Ontario et le Québec.

baisseront parfois. Ces baisses n'auront pas d'effet sur l'amortissement, qui suivra son cours régulier. En raison de la déduction pour amortissement, le revenu net des exploitations agricoles semblent plus volatils que leurs produits d'exploitation. Par exemple, selon les données d'imposition effective pour la période allant de 1995 à 2007, les produits d'exploitation nets des producteurs céréaliers et oléagineux déclarant des ventes annuelles de 500 000 \$ ou plus représentent plus du triple de leurs revenus nets. Il s'agit d'une constatation fondée sur l'écart-type. Selon une vue graphique, la dépréciation et le produit d'exploitation net sont en opposition. Cela signifie que le produit d'exploitation net, à tout moment, est influencé à la fois par la conjoncture économique actuelle et par la conjoncture économique passée.

- Comme les familles urbaines, les familles agricoles comptent souvent sur plus d'une source de revenu. Tel qu'illustré au premier document de cette série, les revenus hors ferme peuvent représenter une part considérable du revenu total. Les données sur le revenu agricole, considérées séparément, ne mènent pas à l'appréciation complète du revenu familial agricole.
- Les dépenses d'opérations personnelles peuvent chevaucher. La principale source de revenus des ménages urbains consiste en des salaires, qu'elles utilisent pour se procurer des biens de consommation. La plupart des agriculteurs vivent à la ferme. Les voitures, les camions et autres véhicules qu'ils possèdent sont utilisés à des fins d'exploitation essentiellement, mais ils s'en servent également à des fins personnelles. Bien que leur déduction pour amortissement soit ajustée selon l'usage, ces biens sont souvent acquis par le biais

d'une hypothèque ou d'une ligne de crédit agricole. De plus, les dépenses de maison de la famille agricole sont implicitement comprises dans les dépenses agricoles, bien que la maison en question constitue une part importante de l'actif de la ferme. Les intérêts sur les dépenses de consommation sont déduits des revenus. Comme dans tout autre type de petite entreprise, certaines dépenses sont liées à des biens de consommation, dont la valeur est vraisemblablement sous-estimée dans le calcul du revenu agricole net.

Conclusions

Les données sur le revenu agricole net, publiées deux fois par année par Statistique Canada, nous donnent un aperçu de la situation économique des agriculteurs. Toutefois, elles présentent des faiblesses sur les plans de la définition et de l'interprétation et doivent être accompagnées par d'autres données. Les données ci-après, entre autres données supplémentaires, sont indispensables : le revenu net d'exploitation, le revenu selon le type d'exploitation et une certaine mesure de l'avoir. De plus, les données doivent être différenciées en fonction des produits primaires et de la taille à partir de laquelle une ferme peut être considérée comme une véritable entité commerciale.

3. L'avoir et le revenu des fermes

par Larry Martin

L'OPINION GÉNÉRALE : « LES AGRICULTEURS VIVENT PAUVRES ET MEURENT RICHES. »

Constatations

- ❑ Le bénéfice d'exploitation net des fermes a été stable au cours de la dernière décennie.
- ❑ La valeur de l'actif des fermes des catégories prises en considération a augmenté.
- ❑ Pour parvenir à une juste évaluation de la situation économique des fermes, il faut tenir compte de leurs actifs et de leurs revenus.

QUESTION RELATIVE AUX POLITIQUES PUBLIQUES : COMMENT FAIRE POUR MESURER AVEC PRÉCISION L'AVOIR DES AGRICULTEURS AUX FINS D'ÉLABORATION DES POLITIQUES AGRICOLES?

Introduction

Pour obtenir un juste portrait de la situation économique des fermes, il faut tenir en considération leurs actifs (Morehart *et coll.*, 2001; Painter, 2005; AAC, 2006). De plus, il a été démontré que l'analyse du revenu net et de l'actif de la ferme au moyen d'une seule mesure agrégée ne permet d'en faire une évaluation complète (Morehart *et coll.*, 2001).

Pour déterminer l'importance des avoirs des fermes aux fins de l'élaboration des politiques publiques, ce bref rapport considère le bénéfice d'exploitation, la valeur nette et la valeur des terres et des bâtiments des fermes spécialisées dans la culture des céréales et des oléagineux et des fermes laitières. Aux fins d'analyse, les catégories de fermes considérées sont celles dont la valeur se situe dans la plage allant de 500 000 à un million de dollars.

Les fermes de ces catégories sont considérées comme des exploitations commerciales de taille moyenne. Selon les cours actuels, il s'agit de fermes cultivant environ 700 acres de maïs ou possédant un cheptel d'environ 70 vaches laitières. Ces catégories de fermes sont largement représentatives de l'ensemble des fermes commerciales.

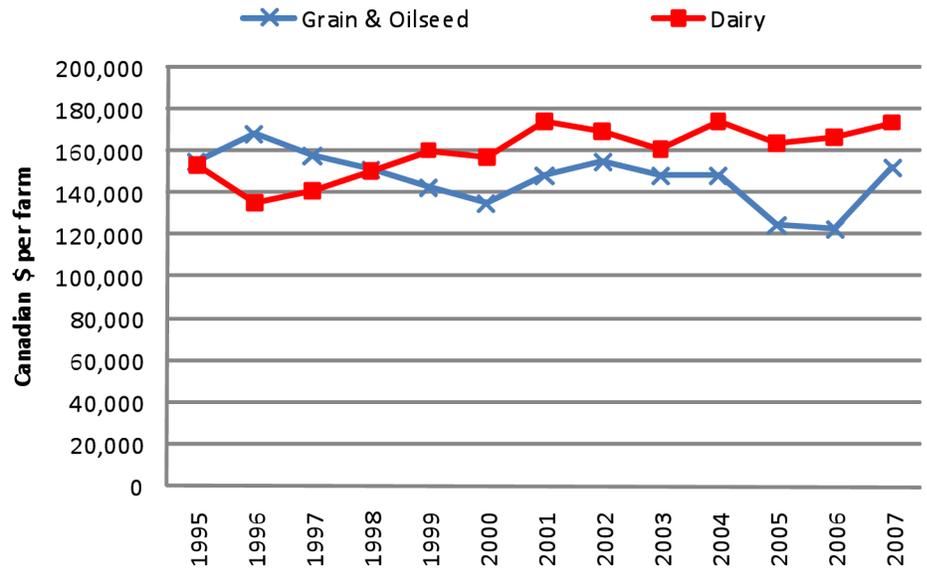
Méthodologie

Les données d'analyse se rapportent au bénéfice d'exploitation, à la valeur nette de la ferme et à la valeur des terres et des bâtiments pour les producteurs de céréales et d'oléagineux, et les fermes laitières. Pour ces deux types d'entreprises, celles ayant une valeur allant de 500 000 à un million de dollars sont représentatives des fermes à vocation commerciale.

Analyse

La Graphique 3-1 indique que le bénéfice d'exploitation net des fermes de céréales et d'oléagineux et des fermes laitières est relativement stable depuis plusieurs années. Le bénéfice d'exploitation net correspond au revenu moins les charges variables, mais avant dépréciation et amortissement. Pour les deux catégories de fermes, le bénéfice d'exploitation net moyen varie légèrement, avec une moyenne annuelle d'environ 150 000 à 160 000 \$.

Les deux autres séries de données montrent une tendance différente. La première correspond au revenu net moyen, qui représente l'avoir total de la ferme pour chaque



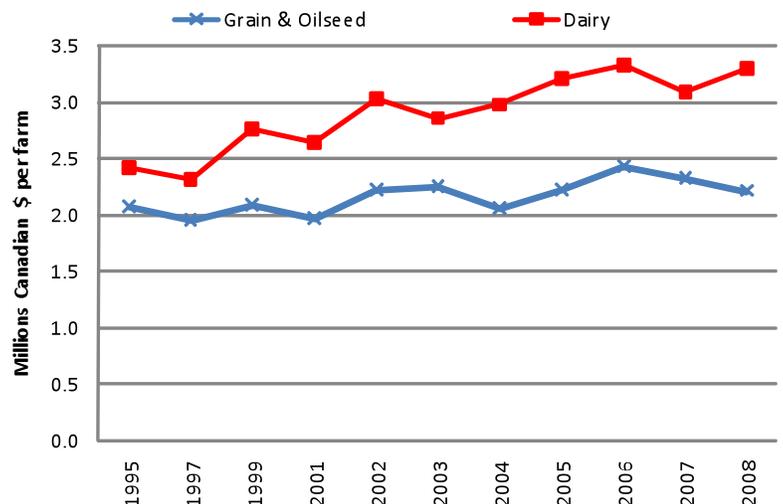
Graphique 3-1 : Bénéfice d'exploitation net des fermes. Source : Statistique Canada, SESA.

catégorie de ferme (Graphique 3-2). Elle indique une augmentation de l'avoir pour les deux catégories de fermes, ce que ne laissent pas voir aussi clairement les tendances relatives au bénéfice d'exploitation. En 1996, la valeur nette moyenne des fermes des deux catégories se situait entre 2 et 2,5 millions \$. De 1996 à 2007, la valeur nette des fermes de céréales et d'oléagineux a augmenté de 20 %. Les fermes laitières ont vu leur valeur nette augmenter de 35 %.

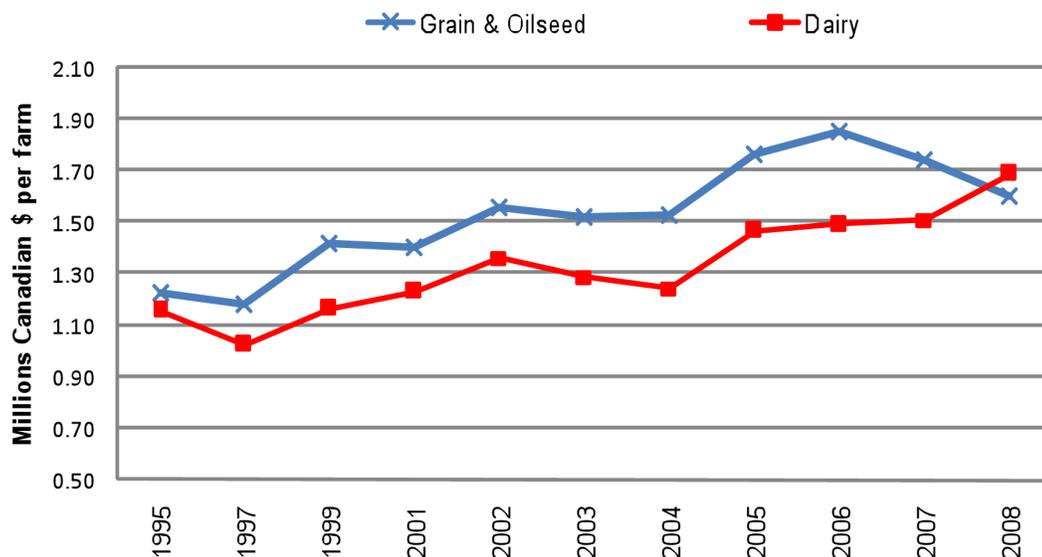
La valeur nette subit l'influence de plusieurs facteurs, dont la valeur de l'actif, la structure de la dette, la capacité de service de la dette et les changements dans la répartition des fermes dans chaque catégorie au fil du temps. Par conséquent, l'une des approches d'analyse des facteurs qui influent sur la valeur nette des fermes de chaque catégorie consiste à examiner la valeur des

terres et des bâtiments pour chaque catégorie de fermes, comme il est illustré dans la Graphique 3-3.

Ces données aident à comprendre la tendance relative à la valeur nette, les terres faisant partie des investissements des fermes des deux catégories. On observe une augmentation de la valeur totale des terres et des bâtiments pour les deux catégories, soit 31 % pour les fermes de céréales et d'oléagineux et 46 % pour les fermes laitières. Lorsque les profits des fermes augmentent, ceux-ci sont généralement réinvestis dans l'actif, soit les terres ou, dans le cas des fermes laitières, les quotas). De plus, selon Statistique Canada, la valeur des terres et des bâtiments agricoles par acre a doublé de 1996 à 2007, ce que reflète la tendance relativement à l'augmentation de la valeur des fermes.



Graphique 3-2 : Valeur nette totale. Source : Statistique Canada, SESA.



Graphique 3-3 : Terres et bâtiments agricoles (propriétaires). Source : Statistique Canada, SESA.

L'examen de ces données mène à une constatation intéressante. Lorsqu'on évalue le bénéfice d'exploitation net de la ferme de la façon habituelle, on ne tient pas compte du fait que la plupart des exploitants agricoles sont propriétaires et que, de ce fait, une partie de leur bien-être économique est fondée sur la valeur de l'actif, dont font partie les terres et les quotas.

La plupart des agriculteurs sont propriétaires de petites entreprises. Ils sont investisseurs et exploitants. Ils cherchent à tirer profit de leur ferme et à augmenter la valeur de l'actif qu'ils vendront ou transmettront éventuellement à leurs héritiers.

Conclusions

On croit généralement que les revenus des fermes sont faibles et peu susceptibles d'augmenter. Pourtant, l'analyse des données financières sur les fermes commerciales spécialisées dans les céréales et oléagineux, et la production laitière montre une augmentation constante de leur bénéfice d'exploitation net au cours de la dernière décennie. Avant amortissement, il s'agit d'une augmentation moyenne de 150,000 à 160 000 \$. La valeur moyenne de ces fermes a augmenté de 20 à 35 %, cela étant associé, en partie, à la valeur des terres qui a doublé, toujours pendant cette période de dix ans.

On dit souvent que « les agriculteurs vivent pauvres et meurent riches ». Bien qu'il y ait une part de vérité dans ce vieil adage, la plupart des exploitants d'une ferme

commerciale peuvent difficilement être considérés comme « pauvres ». Les données présentées dans ce bref rapport indiquent qu'au cours de la dernière décennie, la valeur des fermes a significativement augmenté, bien que leur bénéfice d'augmentation soit demeuré stable.

La mesure du revenu net ne donne pas un juste portrait de la situation économique des fermes, comme c'est le cas pour les autres petites entreprises. Les agriculteurs sont soutiens de famille et investisseurs et, comme tout entrepreneur, ils possèdent des éléments d'actif, en plus de leur exploitation agricole. Pour parvenir à une évaluation valable de la situation économique des fermes, il faut considérer leurs revenus et leurs avoirs.

Références

- AAC. 2006. Vers la nouvelle politique agricole et agroalimentaire – Information économique : Situation financière des familles agricoles. Novembre 2006.
- Morehart, M. et coll. 2001. *Using Farm-Sector Income as a Policy Benchmark in Agricultural Outlook*. Juin-juillet 2001; AGO -282. A USDA, Economic Research Service publication.
- Painter, M.J. 2005. A Comparison of Farm Incomes and Wealth in Canada. *Journal of International Farm Management*. 3(1). Juillet 2005.

4. L'avoir et le revenu au Canada : familles agricoles et non agricoles

par Kate Stiefelmeyer

L'OPINION GÉNÉRALE : LES FAMILLES AGRICOLES MANQUENT DE REVENUS NON AGRICOLES. EN RAISON DU FAIBLE RENDEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES, IL EST DIFFICILE POUR LES FAMILLES AGRICOLES D'ATTEINDRE ET DE MAINTENIR LE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE.

Constatations

- ❑ En moyenne, le revenu net total de la famille agricole est inférieur à celui de la famille urbaine.
- ❑ En moyenne, le revenu total de la famille agricole est supérieur à celui de la famille rurale non agricole.
- ❑ L'avoir net de toutes les familles canadiennes s'est accru au cours des deux dernières décennies. Toutefois, le taux de croissance de l'avoir net des familles agricoles est beaucoup plus élevé que celui de la moyenne des ménages canadiens.
- ❑ En 2001, l'avoir net de la famille agricole était deux fois plus important que celui de la famille canadienne moyenne. En 2007, il atteignait presque le triple.
- ❑ La comparaison des avoirs des familles agricoles et non agricoles ne semble pas être un critère pertinent pour l'admissibilité à un programme du revenu agricole. Les programmes de stabilisation du revenu agricole visant à compenser les pertes courantes sont appropriés, compte tenu du risque lié à l'augmentation de l'avoir et de la dette des familles agricoles.

QUESTION RELATIVE AUX POLITIQUES PUBLIQUES : DE QUELLE FAÇON LES POLITIQUES PUBLIQUES PEUVENT-ELLES ÉLIMINER LE LIEN CONTRADICTOIRE ENTRE LES REVENUS ET LES AVOIRS DES FAMILLES AGRICOLES?

Introduction

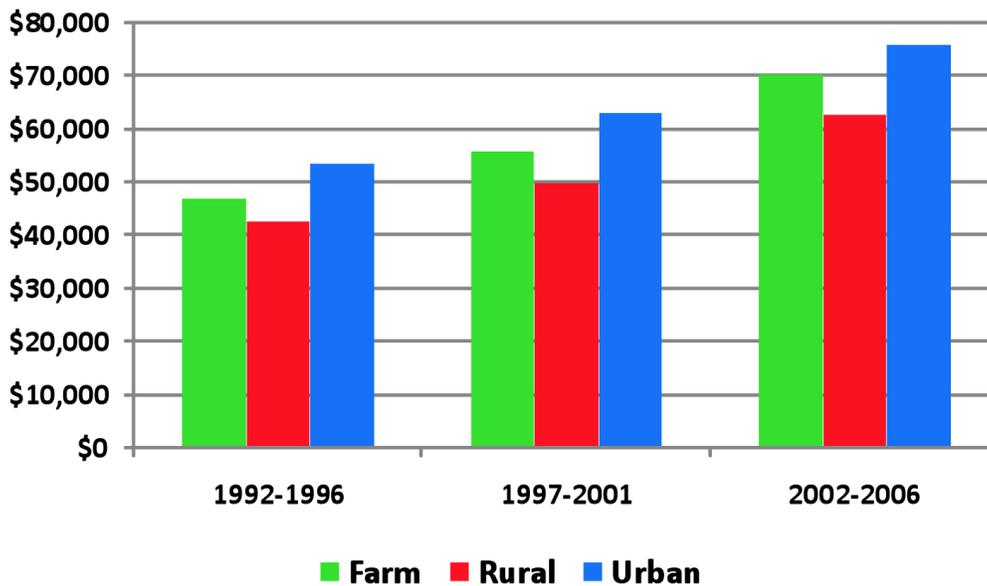
À première vue, le revenu de la famille agricole semble inférieur à celui de la famille canadienne moyenne. Toutefois, l'examen du seul revenu net ne donne pas un portrait complet de l'avoir familial total. Dans les faits, certaines familles arrivent à s'en tirer avec de faibles revenus, parce qu'elles peuvent compter sur de futurs gains en capital. Le revenu du capital représente une part importante du revenu de certaines familles.

Les sources de revenus agricoles et non agricoles et les avoirs des familles agricoles canadiennes ont fait l'objet d'analyses comparatives exhaustives. Les études démontrent que l'évaluation de la situation

économique des familles agricoles en fonction de l'avoir familial, au lieu de considérer uniquement le revenu familial, mène à un résultat fort différent (Waithe *et coll.*, 2000; USDA, ERS; Painter, 2005; Katchova, 2008; AAC, 2009).

Approche

Pour comprendre les différences entre le revenu et l'avoir des familles agricoles et des familles non agricoles, ce bref rapport présente les résultats d'une analyse comparative des données existantes sur le revenu moyen et l'avoir moyen des familles agricoles, rurales non agricoles et urbaines.



Graphique 4-1 : Revenu moyen des familles selon le type. Source : Totalisation spéciale pour AAC, Banque de données administratives longitudinales, Statistique Canada.

Données et analyse

Le revenu des familles agricoles, rurales et urbaines

La Graphique 4-1 compare le revenu moyen des familles agricoles à celui des familles rurales non agricoles et urbaines pendant trois périodes de temps successives, allant de 1992 à 2006. Le revenu agricole peut fluctuer considérablement d'une année à l'autre sous l'influence des prix des entrées et des produits de base. Pour compenser les fluctuations éventuelles, les moyennes de revenu ont été établies par période de cinq ans.

De manière générale, le revenu des trois types de familles a augmenté avec le temps. Le revenu familial agricole moyen est constamment inférieur à celui de la famille urbaine, mais constamment supérieur à celui de la famille rurale non agricole. L'écart entre les revenus des familles agricoles et urbaines a diminué avec le temps. Ce rapprochement peut être associé à la valeur accrue des revenus générés par des activités agricoles ou non agricoles, les données existantes ne permettant pas de les distinguer. Toutefois, selon l'étude de Painter (2005), la part du revenu familial agricole total provenant de sources de revenu non agricole a augmenté au fil du temps, ce qui a contribué à diminuer l'écart entre les familles agricoles et urbaines.

Revenu familial net au Canada

Lorsqu'on exploite une ferme, il faut investir dans le matériel, dans les immobilisations et, dans le cas des produits soumis à la gestion de l'offre, dans les

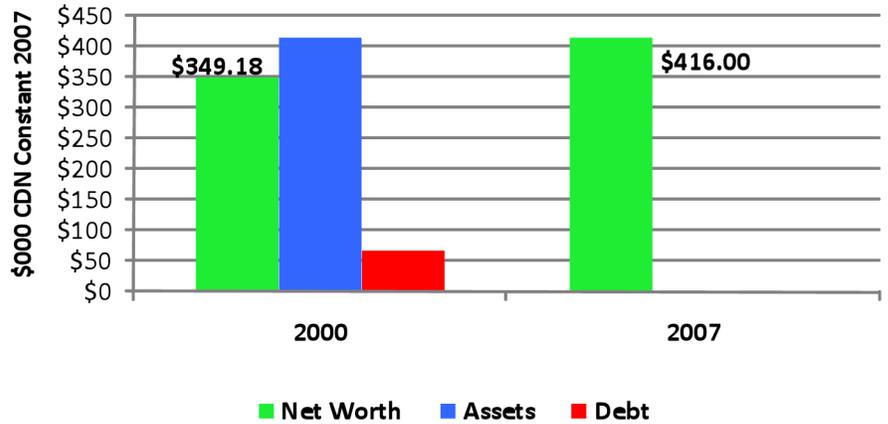
quotas. Au cours de la dernière décennie, la valeur des terres agricoles et des quotas a considérablement augmenté. La plupart des fermiers étant propriétaires-exploitants, leur bien-être économique est assuré en partie par la valeur de leurs actifs.

Comment comparer l'actif et la dette – l'avoir net – de la famille agricole et de la famille non agricole?

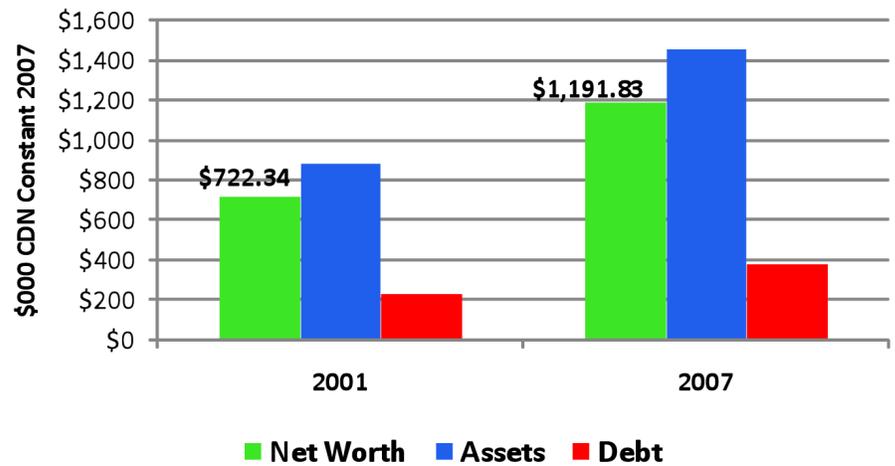
La Graphique 4-2a indique que l'avoir net de toutes les familles canadiennes a augmenté de 2000 à 2007. Veuillez noter que les données sur les biens et les dettes pour 2007 n'étaient pas disponibles. La Graphique 4-2b indique qu'en 2001, l'avoir net de la famille agricole était deux fois plus élevé que celui de la famille canadienne moyenne et qu'en 2007, il atteignait presque le triple.

Les niveaux d'endettement, d'actif et de valeur nette des fermes canadiennes, rajustés en fonction de l'inflation, ont augmenté d'environ 65 % au cours de la décennie. L'augmentation de la valeur des terres et des quotas en est probablement la raison. Selon le rapport « Situation et performance des fermes canadiennes » de 2009, publié par Agriculture et Agroalimentaire Canada, les niveaux d'endettement moyen des familles agricoles et des familles indépendantes sont comparables, mais la valeur des actifs des familles agricoles et, par conséquent, de leur valeur nette, est beaucoup plus élevée.

Le Tableau 4-1 indique la valeur nette par type de ferme. Il y a des fermes dont la valeur nette moyenne dépasse le million de dollars, mais elles sont concentrées dans des types de fermes particuliers. Les seules fermes dont la valeur nette n'a pas augmenté depuis 2005 sont les fermes d'élevage



Graphique 4-2a : Valeur nette médiane pour l'ensemble des familles canadiennes. Source : Sauv , 2010.



Graphique 4-2b : Valeur nette médiane des familles agricoles. Source : Statistique Canada, SESA. Remarque : Le niveau d'endettement et la valeur des actifs pour 2007 ne sont pas considérés dans l'étude de Sauv , en 2007. Les donn es pour 2000 n'ayant pas entr es dans le SESA de Statistique Canada. Ces donn es sont celles de 2001.

Tableau 4-1 : Valeur nette médiane des fermes (000 \$). Source : Statistique Canada, SESA.

	2005	2006	2007	2008
Serres et p�pini�res	896	981	1,003	1,090
Fermes laiti�res	2,060	2,203	2,328	2,477
Bovins	758	832	855	899
Porcs	1,509	1,485	1,323	1,143
C�r�ales et ol�agineux	967	1,033	1,210	1,371
Volaille	2,558	2,904	2,830	2,934
Pommes de terre	2,120	2,367	2,727	2,632
Autres l�gumes (sauf les pommes de terre) et melon	1,040	1,139	872	1,009
Fruits et noix	982	1,127	1,134	1,297
Autres animaux	754	748	902	846
Autres cultures	712	720	811	863
Toutes les fermes	1,036	1,103	1,192	1,282

de porcs et de culture des légumes. Le tableau 4-1 révèle que les fermes spécialisées dans les produits à offre réglementée, ainsi que dans la culture de la pomme de terre, ont la plus haute valeur nette. Toutefois, on ne peut pas se fier entièrement sur les pourcentages indiqués, puisque la situation des fermes de tous les types peut changer très rapidement.

Ce que les données ne disent pas

Les données ci-dessus permettent de comparer la valeur nette moyenne des familles agricoles canadiennes à celle de l'ensemble des familles canadiennes. Il s'agit toutefois d'une comparaison générale, qui ne tient pas compte de la complexité et de la diversité des familles. Ces moyennes regroupées ne permettent pas, notamment, de connaître le pourcentage des fermes à valeur nette élevée par rapport à celles dont la valeur nette se compare avec celle des familles non agricoles, ou vice versa. Un certain pourcentage de familles non agricoles canadiennes ont probablement une valeur nette comparable à la valeur nette moyenne des familles agricoles, ou vice versa. De plus, ces données ne tiennent pas compte de la diversité des types et des tailles des fermes.

Conclusions

En moyenne, les familles agricoles ont triplé leur valeur nette par rapport à la famille canadienne moyenne, bien que leurs revenus soient légèrement inférieurs. Les familles agricoles ont une valeur nette supérieure. Toutefois, les avoirs ne sont pas un critère d'admissibilité pertinent en ce qui concerne l'accès aux programmes de soutien du revenu agricole. De plus, bien que le revenu familial agricole moyen soit inférieur au revenu familial urbain moyen, le revenu agricole familial demeure supérieur à celui de la famille rurale non agricole.

Les programmes de soutien du revenu agricole devraient tenir compte de ces éléments. Les programmes de subventions non axés sur la prévention semblent incompatibles pour un segment relativement économiquement avantage. Les programmes de stabilisation qui aident les fermes à faire face aux pertes éventuelles tiennent compte du risque associé aux niveaux d'actifs et d'endettement élevés des fermes, par rapport à leurs flux de rentrée.

Références

- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). 2009. *Situation et performance financières des fermes canadiennes, 2009*. Section des données agricoles et de l'analyse, Direction de la recherche et de l'analyse, Recherche stratégique, AAC. Mai 2009.
- Katchova, A. 2008. A Comparison of the Economic Well-Being of Farm and Nonfarm Households. *American Journal of Agricultural Economics*. 90(3). Août 2008 : 733-747.
- Painter, M.J. 2005. A Comparison of Farm Incomes and Wealth in Canada. *Journal of International Farm Management*. 3(1). Juillet 2005.
- Sauvé, R. 2010. *L'état actuel du budget de la famille canadienne : Rapport 2009*. Préparé pour l'Institut Vanier de la famille par People Patterns Consulting. Février 2010. http://www.vifamily.ca/media/node/200/attachments/Current_state_of_Canadian_Family_Finances09_fr.pdf
- Waithe, D., D. Niekamp et M. Zafiriou. 2000. *L'inégalité de revenu au Canada : Familles agricoles et non agricoles*. Agriculture et Agroalimentaire Canada. Décembre 2000.

5. Les politiques de stabilisation répondent-elles aux besoins des fermes à faible revenu? par Al Mussell

L'OPINION GÉNÉRALE : LES FERMES À FAIBLE REVENU NE SONT PAS SUFFISAMMENT AVANTAGÉES PAR LES PROGRAMMES DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE.

Constatations

- ❑ Les fermes à faible revenu ne font pas partie de la clientèle visée par les programmes nationaux de stabilisation du revenu agricole. Elles sont d'ordre génériques et peu adaptables.
- ❑ On retrouve des fermes à faible revenu dans tous les groupes d'exploitation agricoles, quels qu'en soient la taille et le type. De grandes fermes ont du mal à subsister, alors que de petites fermes arrivent à tirer leur épingle du jeu. Les fermes à faible revenu sont parfois difficiles à identifier.
- ❑ Les critères d'admissibilité des programmes de stabilisation ne tiennent pas compte du revenu hors ferme. Pourtant, sans ce revenu d'appoint, certaines fermes n'auraient d'autre choix que de déposer leur bilan.

L'admissibilité aux programmes nationaux de stabilisation et de soutien du revenu agricole est fondée sur la taille de l'exploitation (ses ventes) ou sur son revenu d'exploitation. Si les ventes sont déterminantes, on ne s'intéresse pas aux sources de revenu. Si l'on considère plutôt l'historique de revenu, les fermes dont le revenu en dollar est élevé ont plus de chance d'obtenir des paiements de programme. Dans tous les cas, ces paiements visent à compenser les pertes de revenu.

QUESTION RELATIVE AUX POLITIQUES PUBLIQUES : LES PROGRAMMES DU REVENU AGRICOLE PEUVENT-ILS AIDER LES FERMES À FAIBLE REVENU FAMILIAL CHRONIQUE?

Introduction

Les exploitations agricoles du Canada sont très diversifiées en ce qui a trait à la vocation commerciale, les régions, la taille et les revenus nets. Loin de refléter cette diversité, le cadre stratégique pour l'agriculture canadienne et ses programmes de stabilisation et de soutien du revenu agricole sont d'une étonnante simplicité. Dans ce contexte, il est raisonnable de s'interroger sur l'utilité de nos programmes de soutien pour les fermes à faible revenu.

Méthodologie et données

Pour bien orienter la discussion, les questions ci-dessous furent soulevées :

- ❑ Qu'est-ce qu'une ferme à « faible revenu »?
- ❑ Quels sont les avantages des programmes de stabilisation?
- ❑ Les programmes peuvent-ils satisfaire aux besoins des fermes à faible revenu?

Analyse

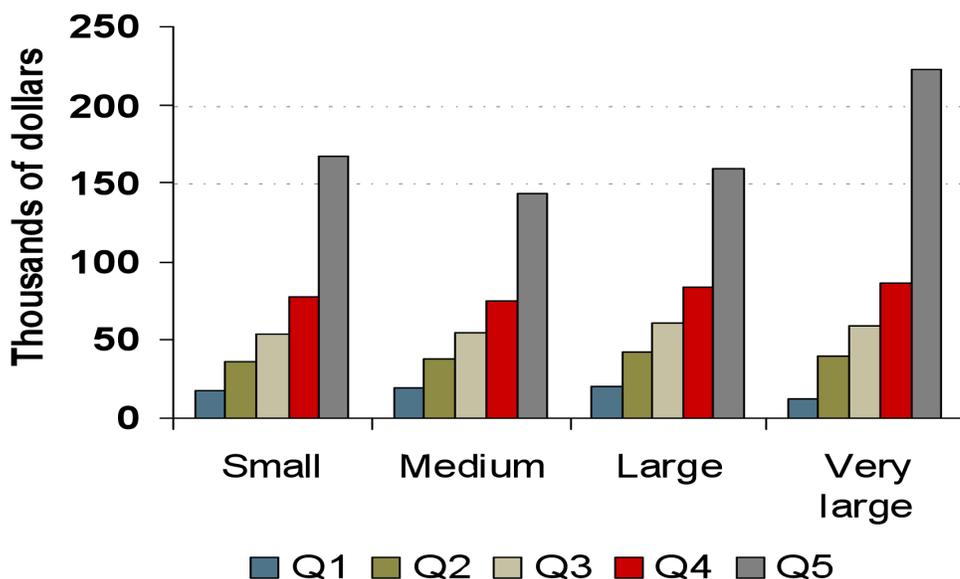
Pour déterminer ce qu'est une ferme à faible revenu, il faut d'abord définir ce qu'est un « faible revenu ». Pour certaines personnes, toute « petite ferme » est une ferme à « faible revenu ». Par revenu, nous entendons toutefois les revenus bruts moins les dépenses d'exploitation. Par conséquent, il semble plus juste de parler de « ferme déclarant des bénéfices d'exploitation peu élevés ». Reste encore à identifier cette ferme. Le soutien aux fermes à faible revenu revient-il à combattre la pauvreté rurale? Si c'est le cas, nous devons tenir compte de leur revenu total – les revenus générés par les activités agricoles et non agricoles. Une famille agricole à faible revenu n'est pas nécessairement un ménage à faible revenu, puisqu'elle retirera éventuellement un revenu agricole.

Qu'est-ce qu'une ferme à « faible revenu »?

Deux études récentes ont démontré que les fermes à faible revenu n'étaient pas systématiquement de petites fermes, pas plus que les petites fermes étaient systématiquement des fermes à faible revenu. La première étude (Mussell et coll., 2007) consistait en une analyse de la structure du revenu agricole au Canada en tenant compte du BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements) de multiples catégories de fermes pendant la période allant de 1997 à 2004. Les fermes ont été distribuées en sous-catégories (quartiles) selon le BAIIA-ventes et le BAIIA-avoirs. Les résultats ont montré que, sans égard au type de ferme ou à la province, la variation

du bénéfice d'exploitation était considérable entre les catégories et au sein d'une même catégorie de ventes. Les rapports bénéfice-ventes et bénéfices-avoirs des fermes regroupées dans le quartile inférieur étaient comparables à ceux des autres fermes, catégories et classes confondues. Une seconde étude (Sparling et coll.) a mené à des conclusions semblables. Dans ce cas, les revenus nets des fermes canadiennes pour 2005 ont été classés par catégories et répartis en quartiles. Au dernier quartile et ce, pour toutes les catégories, le revenu net a été négatif. Cela donne à entendre que les revenus de certaines grandes fermes pourraient être extrêmement faibles.

Ces études pourraient toutefois ne pas nous donner un portrait tout à fait fidèle de la réalité. La situation économique des fermes évolue avec les années. Or, ces études se sont poursuivies pendant une période d'une année seulement. Les données sur le bénéfice et le revenu des fermes participantes ont récemment été saisies dans des bases de données longitudinales aux fins d'analyse au fil du temps. La Graphique 5-1 est tirée de cette étude. Les fermes ont été réparties dans des différents groupes selon le revenu brut et dans différents quintiles selon le revenu familial agricole total (revenus agricoles et revenus d'appoint). Les fermes placées dans les deux quintiles inférieurs, de quelque taille que ce soit, avaient un revenu familial agricole total de beaucoup inférieur à 50 000 \$. Les résultats de cette étude sont semblables à ceux qui ont été obtenus auparavant : les fermes à faible revenu peuvent être aussi bien grandes que petites et il semble qu'il y ait peu de corrélation entre la vocation de l'exploitation et le faible revenu.



Graphique 5-1 : Moyenne du revenu total par année (sur cinq ans). Source: Statistique Canada.

En quoi consistent les programmes de stabilisation et de soutien du revenu?

Le Canada propose actuellement deux programmes de stabilisation et de soutien du revenu : Agri-Investissement et Agri-Stabilité. Chaque année, les producteurs effectuent un dépôt dans un compte Agri-Investissement et reçoivent une contribution équivalente de la part du gouvernement. Ils peuvent utiliser ces fonds pour compenser les petites baisses de revenu.

Agri-Stabilité fournit une aide au producteur qui subit une baisse marquée de sa marge. Le gouvernement verse une compensation lorsque sa marge baisse de plus de 15 % par rapport à sa marge de référence – c.-à-d., la marge moyenne des années précédentes – pendant l'année du programme.

En quoi les programmes répondent-ils aux besoins des fermes à faible revenu?

Les programmes de stabilisation et de soutien du revenu agricole sont établis sur un même modèle et ne sont pas conçus à l'intention des fermes à faible revenu, ni d'aucun autre type de ferme en particulier. Toutefois, ils peuvent présenter des avantages pour certaines fermes. Agri-Investissement, par exemple, avec ses contributions équivalentes aux ventes nettes des produits admissibles, permet au producteur d'obtenir des contributions plus importantes si ses ventes de produits admissibles augmentent.

La participation à Agri-Stabilité est fondée sur la marge de référence. Plus la marge de production est élevée, plus les montants versés augmenteront, cela pouvant aller jusqu'à 3 millions \$ par ferme. Le bénéfice d'exploitation varie considérablement selon la taille de l'exploitation agricole et, de ce fait, Agri-Stabilité semble moins favoriser les grandes fermes qu'Agri-Investissement. Les critères d'admissibilité à Agri-Stabilité sont plus faciles à satisfaire pour les fermes déclarant constamment un bénéfice d'exploitation élevé, qui démontre leur aptitude à exécuter les paiements du programme. Les fermes qui déclarent année après année des gains importants ont plus de chance d'être admis à Agri-Stabilité. La corrélation possible entre le bénéfice d'exploitation de la ferme et ses chances de participer à Agri-Stabilité est difficile à établir. Le financement maximum de 3 millions \$ offert par Agri-Stabilité suggère que ce programme convient de préférence aux fermes détenant une imposante marge de production ou qui disposent du soutien nécessaire pour en obtenir une.

Conclusions

Les programmes du revenu agricole du Canada ne

s'adressent pas aux fermes à faible revenu. Pourtant, il existe des fermes à faible revenu de toute taille et dans tous les secteurs agricoles. Les programmes de stabilisation du revenu offerts au Canada ne s'adressent pas expressément aux fermes à faible revenu. Leurs critères d'admissibilité sont les mêmes pour toutes les fermes, quel que soit le revenu familial agricole. On ne sait trop, par conséquent, à quel point ils peuvent contribuer à lutter contre la pauvreté des familles agricoles.

L'un des deux programmes nationaux de stabilisation du revenu agricole semble convenir à toute ferme, quelle que soit sa taille, et lui permet de compenser de légères baisses de revenu sans imposer de restriction particulière quant la disponibilité des fonds. L'autre programme est plus difficile d'accès. Le producteur doit démontrer que ses revenus d'exploitation sont constants et les fonds ne peuvent être utilisés que pour compenser une perte de revenu.

Les fermes à faible revenu n'ont pas besoin d'un tel programme de stabilisation. La stabilisation, dans leur cas, consisterait plutôt à compenser une baisse de revenu subite au moyen d'une subvention leur permettant de faire face à leurs obligations courantes. Par définition, le programme de soutien du revenu, lorsqu'il s'adresse aux fermes à faible revenu, doit tenir compte du faible revenu en question. Les programmes du revenu agricole offerts aux fermes canadiennes ne sont pas conçus dans ce but précis. Dans les faits, il est difficile de discerner leur finalité : stabiliser ou soutenir?

Références

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), 2008. Manuel du programme Agri-stabilité 2009. http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent_docu/prog/assu/agri_stab/2009/manuel_2009.pdf. Consulté le 17 février 2010.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) 2009. *Agri-Investissement : Lignes directrices du programme*. http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent_docu/prog/assu/agri_stab/2009/manuel_2009.pdf. Consulté le 17 février 2010.

Mussell, Al, Terri-lyn Moore, Ken McEwan et Randy Duffy. 2007. « Understanding the Structure of Canadian Farm Incomes in the Design of Safety Net Programs ». *Canadian Journal of Agricultural Economics*; 55(4) 565-586.

Sparling, David, Pamela Laughland et Verna Mitura. 2008. « Les grandes fermes du Canada sont-elles vraiment différentes? », *REGARDS sur l'industrie agro-alimentaire et la communauté agricole*, juillet 2008. No 21-004-X au catalogue. Statistique Canada.

6. Comprendre l'endettement agricole au Canada

par Kate Stiefelmeyer

L'OPINION GÉNÉRALE : LES PRODUCTEURS AGRICOLES PLIENT SOUS LE FARDEAU D'UNE DETTE AGRICOLE GRANDISSANTE. L'ENDETTEMENT AGRICOLE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS COMPORTE DES DIFFÉRENCES MARQUANTES.

Constatations

- ❑ Les fermes canadiennes supportent presque le double d'endettement agricole que leurs contreparties américaines.
- ❑ L'endettement agricole au Canada croît plus rapidement que celui des États-Unis.
- ❑ Le rapport entre la dette et les revenus des fermes canadiennes, peu importe leur chiffre d'affaires (taille), est toujours plus élevé que celui de leurs contreparties américaines. Cela donne à penser que la période de remboursement de la dette s'échelonne sur plus d'années au Canada et que les entreprises agricoles canadiennes sont plus vulnérables financièrement.
- ❑ À mesure que le rapport entre la dette et les revenus s'accroît au Canada, la capacité des fermes canadiennes à amortir leurs dettes diminue.
- ❑ Les grandes exploitations agricoles canadiennes et américaines peuvent davantage amortir leurs dettes que les fermes plus petites, car le rapport entre leur dette et leurs revenus est plus bas.
- ❑ Le rapport entre la dette et les revenus des fermes canadiennes par catégorie d'entreprises demeure plus élevé que celui des fermes américaines.
- ❑ Dans l'ensemble, les fermes canadiennes réussissent moins bien que leurs contreparties des États-Unis à générer les revenus nécessaires pour amortir leur dette.
- ❑ Les revenus sont bas par rapport au niveau d'endettement, mais la valeur marchande de l'actif agricole (immobilisations) augmente.

QUESTION RELATIVES AUX POLITIQUES PUBLIQUES: LE NIVEAU D'ENDETTEMENT AGRICOLE AU CANADA EST-IL COMPATIBLE AVEC UN SECTEUR AGRICOLE CONCURRENTIEL ET VIABLE?

Introduction

Au fil des années, l'endettement agricole total au Canada et aux États-Unis a augmenté [Brinkman 2008; Harris et col. 2009]. Cependant, on peut se servir de la dette pour investir et faire croître son entreprise agricole. « Il n'y a rien de mal à ce que l'endettement agricole soit élevé

pourvu que les fermes soient capables d'amortir leurs dettes » [Preville].

Examiner l'endettement agricole en vase clos ni même globalement n'en dresse pas le portrait complet. Ce document examine donc l'endettement agricole canadien et la capacité de remboursement des producteurs canadiens par rapport à la situation aux États-Unis.

Méthodes et données

Pour contextualiser l'endettement agricole, la dette des exploitations agricoles canadiennes a été comparée à la marge de bénéfices et à l'endettement d'exploitations agricoles américaines au chiffre de ventes comparable.

Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements) est une méthode de calcul de rentabilité opérationnelle qui mesure la marge de bénéfices que dégage une entreprise de ses activités pour financer sa dette, ses impôts, le remplacement de l'actif agricole (immobilisations), la main-d'œuvre non rémunérée fournie par le propriétaire/famille et les activités de gestion. Aux fins de ce document, l'expression BAIIA est utilisée pour signifier les revenus (gains).

Ce document utilise un calcul de la dette par rapport aux revenus pour comparer la dette aux bénéfices d'exploitation (et par conséquent la capacité de rembourser la dette). Ce ratio ou rapport mesure la valeur de la dette par rapport aux revenus qu'elle entraîne. Il mesure également la période sur laquelle s'échelonne le remboursement. Plus la période de remboursement est longue, plus le risque financier est élevé.

Les analyses ont été effectuées en se servant de deux ensembles de données ventilées en fonction du chiffre de ventes des fermes. Premièrement, les données canadiennes proviennent du Programme des données fiscales (PDF) canadien pour les fermes constituées en société et non constituées. Elles sont tirées des déclarations d'impôt des producteurs agricoles travailleurs autonomes et des fermes constituées en société. Elles traduisent le chiffre de ventes et les dépenses et correspondent habituellement à une comptabilité de caisse. Et deuxièmement, elles proviennent de l'Enquête financière sur les fermes (EFF). À l'origine, les données de l'EFF étaient recueillies par Financement agricole Canada. Les données de l'EFF sont recueillies dans le cadre d'une enquête postale sur le revenu, les dépenses et le bilan (actif-passif).

Pour leur part, les données américaines proviennent de la base de données de l'Agricultural Resource Management Survey (ARMS), une enquête réalisée par l'Economic Research Service et le National Agriculture Statistics Service du ministère de l'Agriculture des États-Unis. L'ARMS est une enquête nationale sur les pratiques et la situation financière des exploitations agricoles que remplit chaque année un échantillon représentatif de producteurs agricoles. Le BAIIA (le revenu), fondé sur les données du PDF et d'ARMS, a été défini comme étant le revenu net d'exploitation auquel s'ajoutent les dépenses nettes d'intérêt et l'impôt foncier net.

Analyse

Données comparatives en matière d'endettement agricole

Le Tableau 6-1 présente la moyenne d'endettement agricole au Canada et aux États-Unis en fonction du chiffre de ventes des exploitations agricoles. On constate qu'il existe une relation claire entre le chiffre de ventes des fermes et leur niveau d'endettement : ainsi les exploitations agricoles au chiffre de ventes plus élevé sont plus endettées au Canada et aux États-Unis.

Le fardeau de la dette des fermes canadiennes est presque le double de celui de leurs contreparties américaines. Non seulement l'endettement agricole est-il plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, mais il augmente également plus rapidement. Au Canada, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) de l'endettement agricole au cours de la dernière décennie a été considérablement plus élevé que celui des États-Unis. En fait, aux États-Unis, le TCAM de l'endettement moyen des fermes dont le chiffre de ventes est de 250 000 \$ à 499 999 \$ et de 500 000 \$ à 1 million \$ est négatif, ce qui signifie que leur dette agricole diminue.

Tableau 6-1 : Niveau d'endettement agricole en fonction du chiffre de ventes des exploitations agricoles, Canada/États-Unis.
Source : Statistique Canada, base de données des déclarants, 2009; USDA, données ARMS, 2009.

Chiffre de ventes	Niveau d'endettement agricole au Canada (\$ canadiens)		Niveau d'endettement agricole aux États-Unis (\$ US)	
	Moyenne. 2001 - 2007	TCAM (%)	Moyenne 2001 - 2007	TCAM (%)
\$250,000-499,999	\$378,285	1.9	\$218,265	-1.3
\$500,000-\$1 million	\$730,045	2.6	\$353,653	-1.4
>\$1 million	\$1,730,717	4.0	\$962,968	1.5

Raisons pouvant expliquer les différences en matière d'endettement agricole

Il existe un certain nombre de raisons possibles pour expliquer le niveau d'endettement agricole supérieur au Canada comparativement à celui des États-Unis.

- ❑ Au cours de la dernière décennie, les investissements dans la production d'animaux d'élevage ont augmenté de façon importante et cette augmentation a été plus forte au Canada qu'aux États-Unis.
- ❑ L'adoption de nouveaux règlements en matière d'environnement au Canada a obligé les producteurs agricoles à investir, surtout les producteurs d'animaux d'élevage.
- ❑ Coût de la gestion de l'offre (quotas) : la valeur des quotas a nettement augmenté au fil du temps et les producteurs désireux d'entrer dans l'industrie ou de grossir leur entreprise ont dû sans doute emprunter pour se procurer des quotas. Il n'y a pas de contingentement aux États-Unis. Les quotas exercent une pression accrue en matière d'investissement. Par contre, dans les industries soumises à des quotas, les revenus sont plus sûrs.
- ❑ Outre le coût élevé des terres, au Canada, une plus grande proportion de terres appartient au producteur agricole, tandis qu'aux États-Unis, la location, le métayage et les propriétaires non résidents sont chose commune.
- ❑ La saison de croissance est plus courte au Canada qu'aux États-Unis de sorte que les producteurs disposent de moins de temps pour compléter leurs activités printanières et automnales. Ils doivent donc investir davantage par hectare pour l'achat d'équipement permettant de diminuer les risques associés à la production.

Le Tableau 6-2 présente le portrait de l'endettement agricole total au Canada par catégorie de fermes. On constate que la dette croît plus rapidement dans les

secteurs de produits soumis à la gestion de l'offre (quotas) et dans celui des serres et pépinières. Ces résultats s'inscrivent dans la logique des interprétations précédentes.

Capacité de rembourser la dette

Le niveau d'endettement agricole n'est pas très éclairant lorsqu'il est étudié en vase clos. Si on ne connaît pas la capacité de remboursement de la dette, il est difficile de savoir si le niveau d'endettement des exploitations agricoles est approprié ou viable. L'endettement agricole canadien est supérieur à celui des États-Unis toutefois, les fermes canadiennes sont peut-être à même de générer suffisamment de revenus pour assumer ce niveau d'endettement.

Les Graphiques 6-1 à 6-3 permettent de comparer la capacité des fermes canadiennes de rembourser leur dette à la capacité à cet égard de leurs contreparties américaines en fonction des chiffres de ventes. Le rapport dette/revenus mesure également la période de remboursement de la dette. Plus le ratio est élevé, plus il faut de temps pour rembourser et plus le risque financier est élevé.

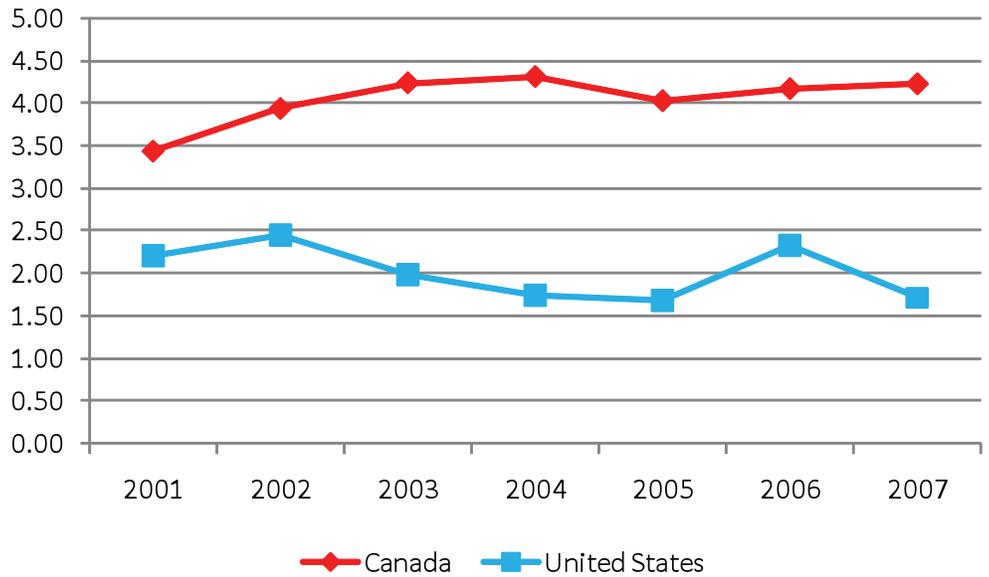
Le rapport dette/revenus des exploitations agricoles canadiennes, peu importe le chiffre de ventes, est toujours supérieur à celui de leurs contreparties américaines. Ce résultat donne à penser que la période de remboursement de la dette s'échelonne sur une plus longue durée au Canada et que les fermes sont plus vulnérables financièrement. Dans l'ensemble, le rapport dette/revenus aux États-Unis est inférieur à 3,0. Ce ratio est beaucoup plus élevé au Canada, peu importe le chiffre de ventes des fermes. Dans tous les cas, le rapport dette/revenus au Canada tend légèrement à la hausse, ce qui signifie que les fermes canadiennes sont de moins en moins capables d'amortir leur dette. En revanche, la capacité des fermes américaines d'amortir leur dette s'accroît, comme le démontre la diminution du rapport dette/revenus au fil du temps.

Tableau 6-2 : Endettement agricole total au Canada par catégorie de fermes, Source : Statistique Canada, données SESA.

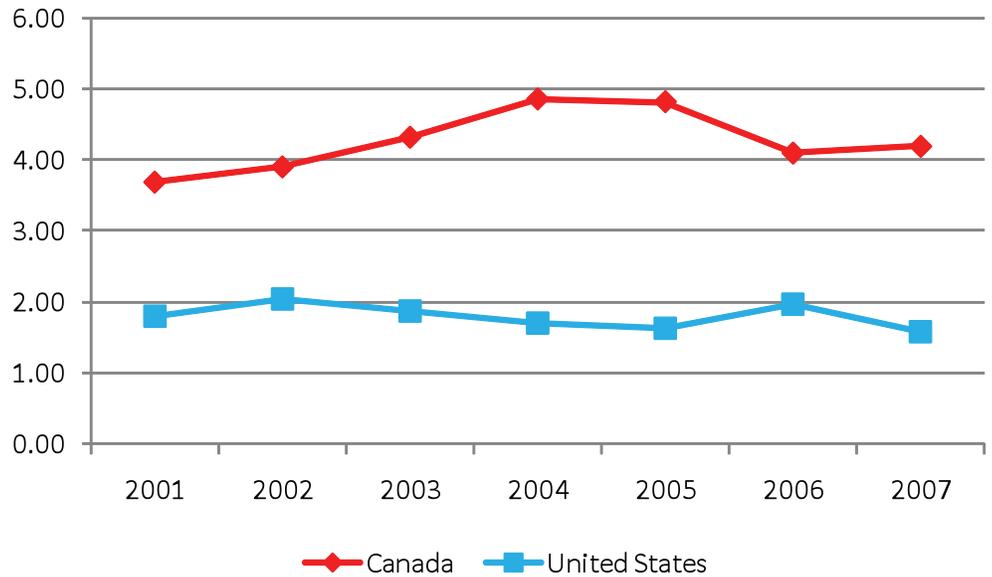
	1997	2007	Changement absolu	% de changement
Volaille	1,00	2,85	1,85	184,2
Serres et pépinières	0,70	1,67	0,96	137,2
Vache laitière	4,85	11,35	6,50	134,2
Fruits, légumes et pommes de terre	1,32	2,55	1,23	93,0
Porcs	1,81	2,99	1,15	63,6
Boeuf	4,37	7,01	2,69	61,6
Céréales et oléagineux	7,95	12,09	4,14	52,1
Autres	1,92	2,49	0,57	29,8

* D'après de données de l'Enquête financière sur les fermes de Statistique Canada. Les estimations internes d'AAC/DRA et les fiches d'informations sur les États de l'Economic Research Service du ministère de l'Agriculture des États-Unis : United States – Land tenure.

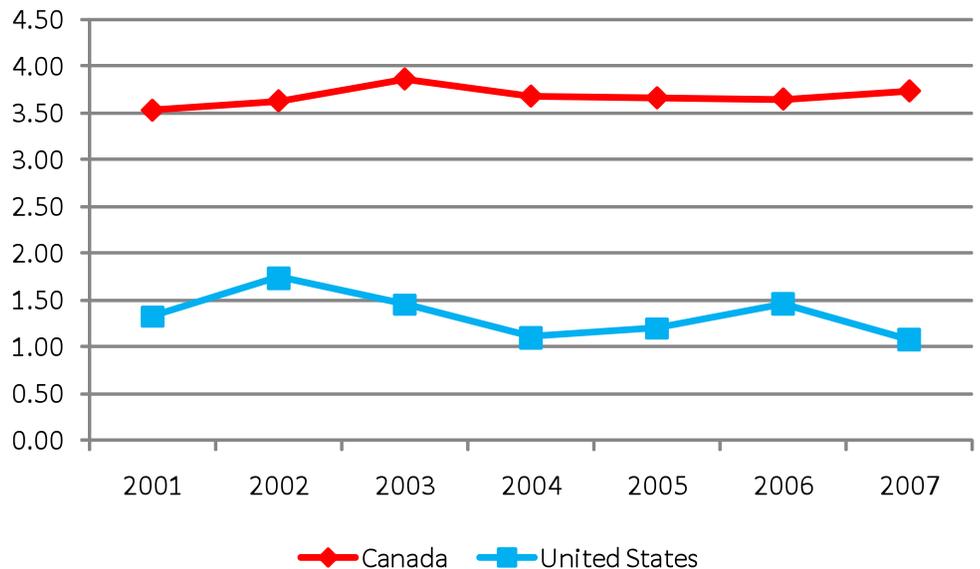
Graphique 6-1: Rapport dette/revenus - chiffre de ventes de 250 000 \$ à 499 000 \$. Source : Statistique Canada, base de données des déclarants, 2009; USDA, base de données ARMS, 2009.



Graphique 6-2 : Rapport dette/revenus - chiffre de ventes de 500 000 \$ à 1 million. Source : Statistique Canada, base de données des déclarants, 2009; USDA, base de données ARMS, 2009.



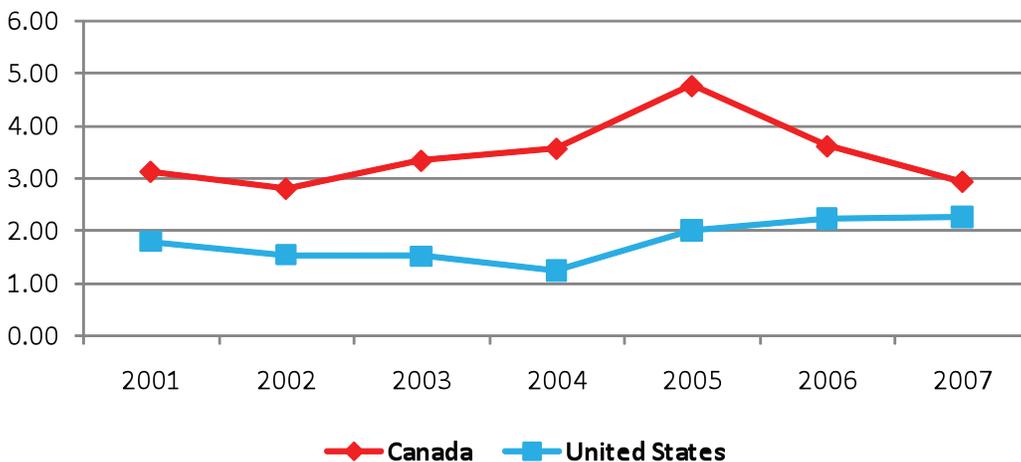
Graphique 6-3 : Rapport dette/revenus - chiffre de ventes supérieur à 1 million. Source : Statistique Canada, base de données des déclarants, 2009; USDA, base de données ARMS, 2009.



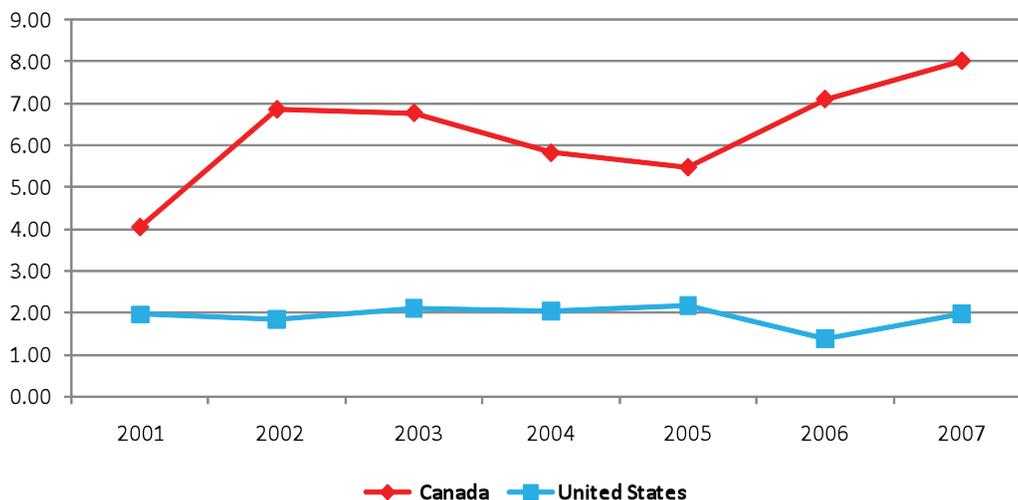
Même si la dette des exploitations agricoles de plus grande envergure est beaucoup plus importante (cf. Tableau 6-1), le Graphique 6-3 indique que ces grandes fermes sont plus capables d'amortir leur dette que les fermes de plus petite taille, et ce, autant au Canada qu'aux États-Unis. Le rapport dette/revenus des fermes dont le chiffre d'affaires dépasse un million de dollars est beaucoup plus bas que celui des fermes au chiffre d'affaires inférieur, ce qui signifie que la période de remboursement est plus courte et que ces fermes sont moins vulnérables financièrement.

Les Graphiques 6-4, 6-5 et 6-6 comparent le rapport dette/revenus des fermes canadiennes dont le chiffre de ventes est de 500 000 \$ à un million, par catégorie de fermes. On constate que le ratio dans le cas des fermes céréalières et oléagineuses, porcines et laitières au Canada est toujours plus élevé que celui de leurs contreparties aux États-Unis.

- Céréales et oléagineux : le ratio augmente constamment au Canada, mais il s'est amélioré en 2006 et 2007, sans doute à cause du prix élevé des céréales sur le marché mondial; quant au ratio aux États-Unis, il est relativement stable.
- Porc : le rapport dette/revenus au Canada tend fortement à la hausse tandis qu'aux États-Unis, il est relativement stable. Le rapport dette/revenus des fermes porcines au Canada est plus élevé que dans les autres types d'entreprises agricoles.
- Vache laitière : le rapport dette/revenus des fermes laitières canadiennes est toujours plus élevé que celui de leurs contreparties américaines. Ce résultat donne à penser que la période de remboursement de la dette est plus longue au Canada et que les fermes canadiennes sont plus vulnérables financièrement. Toutefois, comme les revenus des entreprises agricoles soumises à la gestion de l'offre (quotas) sont probablement plus stables, les fermes laitières canadiennes sont plus à même que leurs contreparties américaines de supporter une dette

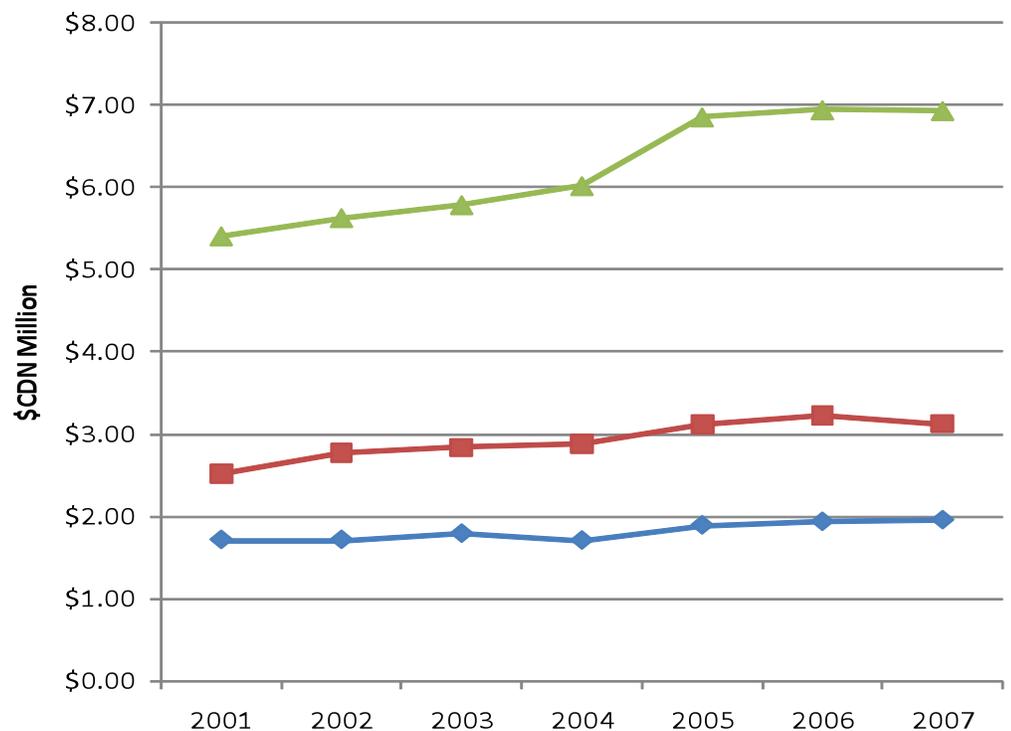
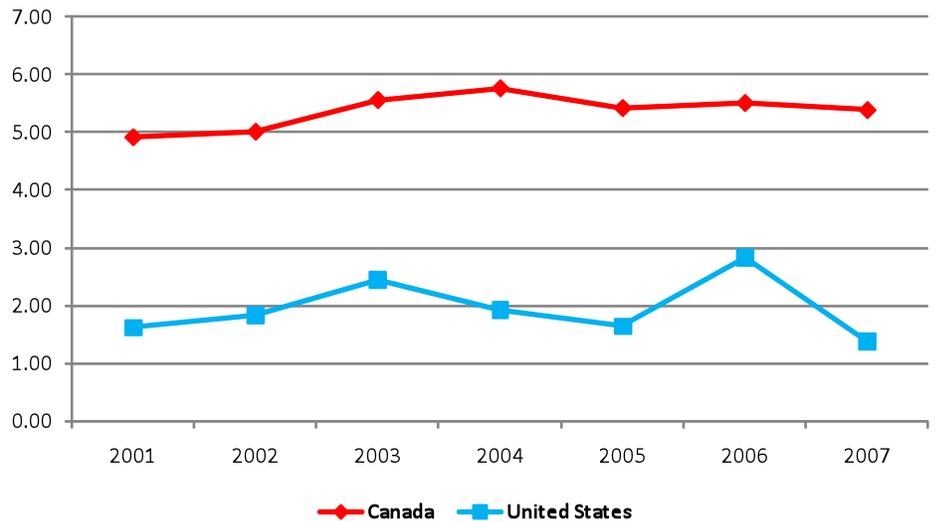


Graphique 6-4 : Rapport dette/revenu – fermes céréalières et oléagineuses. Source : Statistique Canada, base de données des déclarants, 2009; USDA, base de données ARMS, 2009.



Graphique 6-5 : Rapport dette/revenu – fermes porcines. Source : Statistique Canada, base de données des déclarants, 2009; USDA, base de données ARMS, 2009.

Graphique 6-6 : Rapport dette/ revenus, fermes laitières. Source : Statistique Canada, base de données des déclarants, 2009; USDA, base de données ARMS, 2009.



Graphique 6-7. Valeur marchande moyenne de l'actif agricole par ferme.

◆ Sales: \$250,000 - \$499,999 ■ Sales \$500,000 - \$999,999 ▲ Sales >\$1 million

sans augmenter le risque financier. Parallèlement, la dette des fermes laitières canadiennes finance les quotas, tandis qu'aux États-Unis, la dette est directement affectée aux avoirs de production. Ainsi, les fermes canadiennes sont peut-être en mesure de supporter un endettement plus élevé que les fermes américaines, mais au chapitre de la production, elles risquent d'être moins efficaces que les fermes américaines.

Valeur marchande de l'actif agricole

Si les revenus sont faibles à comparer au niveau d'endettement, qu'est-ce qui pousse les producteurs agricoles à investir encore plus? La valeur marchande de l'actif agricole au Canada a augmenté au cours de la dernière décennie, comme l'indique le Graphique 7. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) de l'actif agricole de 2001 à 2007 était respectivement de 2,4 %,

3,7 % et 4,3 % par rapport au chiffre de ventes des exploitations agricoles. Cela indique qu'en dépit de la tendance des revenus dérivés de l'actif agricole, les immobilisations constituent un bon investissement financier.

Ce que les données ne disent pas

Les données présentées dans ce document fournissent une analyse comparative du niveau d'endettement agricole au Canada et aux États-Unis en fonction du chiffre de ventes et des types de fermes. Toutefois, le niveau moyen d'endettement ne décrit pas la situation des fermes individuelles regroupées dans ces grandes catégories étant donné la grande diversité de leur situation financière individuelle. Beaucoup de fermes canadiennes ne sont pas endettées. Par conséquent, il est important de savoir qui supporte la dette pour déterminer la mesure de la vulnérabilité financière. Les données ne nous disent pas :

- ❑ De quelle manière la dette et les revenus de la ferme sont répartis.
- ❑ Si les fermes au revenu le plus faible ou au revenu le plus élevé sont les fermes les plus endettées.
- ❑ Si les fermes dont le revenu du ménage est le plus faible ou celles dont le revenu du ménage est le plus élevé sont les fermes les plus endettées.
- ❑ Si ce sont les fermes qui investissent dans leur entreprise qui sont les plus endettées ou si les fermes les plus endettées sont celles qui utilisent leur dette d'exploitation pour financer leurs activités.
- ❑ Si c'est le revenu d'appoint utilisé pour investir dans l'actif agricole qui explique la hausse de la valeur de cet actif à mesure qu'augmente le rapport dette/revenus.

Conclusions

Les données révèlent que le niveau d'endettement des exploitations agricoles canadiennes est supérieur à celui de leurs contreparties américaines. L'endettement augmente en fonction du chiffre de ventes des fermes autant au Canada qu'aux États-Unis. Toutefois, le rapport dette/revenus des fermes canadiennes en fonction du chiffre de ventes et des catégories de fermes était toujours plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Ces résultats indiquent que les fermes canadiennes sont plus vulnérables financièrement que les fermes américaines, car la période de remboursement de leur dette s'échelonne sur plus longtemps et elles ont moins de succès à générer les revenus nécessaires pour amortir

leur dette. Les revenus sont bas à comparer au niveau d'endettement, mais l'actif agricole des producteurs canadiens a une valeur marchande considérable.

Les données sur le revenu des fermes ne fournissent pas de renseignements sur le niveau de revenu des producteurs, sur les revenus d'appoint et sur la richesse. Les producteurs ont peut-être d'autres moyens d'amortir leur dette que ne dévoilent pas les données. De plus, la valeur de l'actif agricole a augmenté au fil des années. Il reste cependant que les portefeuilles des exploitations agricoles canadiennes présentent des risques. Étant donné que le rapport entre la dette et le revenu des fermes canadiennes est supérieur à 3,0, elles sont vulnérables aux désastres. Récemment, le quasi-effondrement de l'industrie porcine au Canada illustre bien cette vulnérabilité. En 2007, le rapport dette/revenus de l'industrie porcine était élevé. Lorsque l'industrie a été frappée par une période prolongée de faible marge de bénéfices, à cause notamment de la réaction du marché à la « grippe porcine », elle a frappé un mur. Si le rapport entre la dette et les revenus agricoles au Canada avait été plus près de celui de l'industrie porcine américaine au début de 2008, les problèmes auraient été beaucoup moins nombreux.

L'endettement agricole au Canada est élevé par rapport au revenu et c'est une source de vulnérabilité financière. Toutefois, la relation est complexe parce que la valeur marchande de l'actif agricole continue d'augmenter et parce qu'on ne sait pas au juste quelles fermes sont endettées.

Références

Brinkman, G. (2008). Viabilité de l'agriculture canadienne – mises à jour pour 2009. Un cyberséminaire organisé par le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole, le 15 décembre 2008.

Harris, J.M., J. Johnson, J. Dillard, R. Williams et R. Dubman (2009). *The Debt Finance Landscape for U.S. Farming and Farm Businesses*. Un rapport produit par l'Economic Research Service, USDA, AIS-87, novembre 2009.

Preville, E. (2003). *La structure financière de l'agriculture dans les Prairies au Canada et aux États-Unis de 1971 à 2001*, Bibliothèque du Parlement, janvier 2003. <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/PRB-f/PRB0260-f.pdf>.

7. Le but des politiques agricoles

par Al Mussell

L'OPINION GÉNÉRALE: LES FERMES FAMILIALES SONT DÉSAVANTAGÉES SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE ET LES PRODUCTEURS ONT BESOIN DE SOUTIEN DU REVENU POUR SURVIVRE.

Constatations

- ❑ Les programmes de revenu agricole ont plusieurs effets. Ils servent à stabiliser les revenus agricoles, ils soutiennent le revenu des producteurs, ils servent les intérêts agricoles et ils peuvent influencer le développement du secteur.
- ❑ Les objectifs spécifiques du programme canadien de revenu agricole sont difficiles à cerner, ils sont rarement mesurables et ils sont mal formulés. Les programmes agricoles canadiens regroupent un éventail de principes de conception et d'objectifs de programme qui n'ont pratiquement pas changé depuis 2003. Même si la stabilisation du revenu devrait apparemment être la mesure ultime de leur efficacité, elle constitue en fait une dépense. On ne mentionne pas qui sont les bénéficiaires de la stabilisation du revenu ni de combien ces personnes bénéficient. Cela étant, le but implicite des programmes de soutien du revenu est quelque peu brouillé. Le processus de négociation fédérale-provinciale au Canada en matière d'agriculture n'aide pas non plus à sa clarification.
- ❑ Les programmes de revenu agricole ne sont pas bien intégrés aux autres volets de la politique agricole.
- ❑ Au Canada, les fonds accordés aux programmes de revenu agricole sont considérables. Règle générale, ils représentent plus de la moitié des ressources totales consacrées par le gouvernement aux produits agricoles.
- ❑ Les groupes d'intérêt en agriculture n'ont pas énoncé d'objectifs pour les programmes de revenu agricole et, généralement, ils sont plus critiques que positifs à l'égard de ce qu'en reçoivent les producteurs agricoles.

QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES PUBLIQUES : LES PROGRAMMES DE REVENU AGRICOLE REPRÉSENTENT UNE PART CONSIDÉRABLE DES DÉPENSES PUBLIQUES EN AGRICULTURE. QUEL BUT CES PROGRAMMES DEVRAIENT-ILS VISER? QUEL PROBLÈME LA POLITIQUE AGRICOLE DEVRAIT-ELLE CHERCHER À RÉSOUDRE? QU'EST-CE QU'IL FAUT MESURER POUR DÉTERMINER L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME?

Introduction

L'agriculture est en quelque sorte unique de par sa vulnérabilité aux périls biologiques et aux bouleversements du marché, deux phénomènes sur lesquels les producteurs individuels n'ont aucune prise. Dans un tel environnement, les programmes de revenu agricole peuvent tempérer les pertes et prévenir des ajustements soudains et sévères. Dans la mesure où les producteurs agricoles à comparer aux citoyens sont perçus comme victimes d'iniquité économique, les programmes de revenu agricole servent également de mécanismes de redistribution. Parallèlement, les bénéficiaires de ces programmes sont des électeurs et influencent l'environnement politique et économique qui les génère.

Par conséquent, les programmes de revenu agricole influencent plusieurs facettes de l'économie agricole. Cela peut brouiller le but premier et les objectifs spécifiques qui les sous-tendent et soulever des difficultés en matière de reddition de comptes.

But et approche

Les dépenses publiques affectées aux programmes de revenu agricole (au Canada, on parle du programme de Gestion des risques de l'entreprise – GRE) consomment beaucoup de ressources publiques matérielles et représentent un pourcentage important du soutien gouvernemental accordé au secteur agricole. Toutefois, étant donné que les budgets publics se resserrent et que les bénéficiaires du programme de GRE ne sont pas très chauds à son endroit, on se doit de bien saisir ses objectifs et de connaître son efficacité apparente.

Afin de mettre cette question en perspective, ce document examine les facteurs suivants :

- ❑ Objectifs du programme de GRE tels que formulés par les gouvernements.
- ❑ Dépenses relatives pour le programme de GRE au Canada.
- ❑ Satisfaction apparente des principaux clients à l'endroit du programme de GRE.

Données et analyse

Il est difficile de cerner de façon précise ou mesurable les objectifs du programme de GRE. Dans son étude, Van Tongeren [2008], en se basant sur des observations dans l'ensemble du pays, fait valoir que

les objectifs généraux du programme semblent être de permettre aux producteurs d'atteindre un niveau acceptable de revenu, de diminuer la variabilité de leur revenu et/ou d'améliorer la compétitivité du secteur. Mais ces objectifs ne sont pas formulés clairement et ils ne sont pas mesurables. Les chercheurs Tweeten et Zulauf [2008] ont observé que les programmes de revenu agricole aux États-Unis avaient changé de style et d'accent au fil des années, mais qu'ultimement, ils avaient conservé comme but premier le soutien du revenu des producteurs. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada, dans une analyse des objectifs des politiques agricoles canadiennes [2007], a noté que le programme de GRE devrait :

- ❑ Se plier aux règles commerciales et minimiser le danger de mesures compensatoire.
- ❑ Prendre des dispositions pour donner l'accès équitable aux avantages du programme.
- ❑ Rester neutre et ne pas chercher à influencer les décisions de production.
- ❑ Atténuer les effets négatifs causés par des événements incontrôlables et imprévisibles.
- ❑ Ne pas encourager la prise de risque excessive.

Cultivons l'avenir, un cadre stratégique pour l'agriculture au Canada, définit les principes que doivent refléter les politiques agricoles fédérales-provinciales pour que les programmes agricoles [AAC, 2009] :

- ❑ soient compatibles avec les obligations internationales du Canada en matière de commerce et réduisent au minimum le danger de mesures compensatoires.
- ❑ réduisent le plus possible le risque moral et soient sans effet sur les décisions des agriculteurs en matière de production et de commercialisation.
- ❑ soient élaborés de concert avec le secteur agricole, notamment en consultation avec les autres partenaires et intervenants appropriés.
- ❑ possèdent un objectif clair et soient détaillés, prévisibles et faciles à comprendre et à administrer.
- ❑ n'aient pas pour effet de nuire à l'utilisation ou au développement de moyens de gestion du risque du secteur privé.
- ❑ favorisent l'adaptation axée sur le marché et l'adoption de technologies nouvelles.
- ❑ contribuent à la stabilité de l'ensemble de l'exploitation agricole.
- ❑ ne faussent pas les avantages comparatifs des régions ou des produits dans une province ou un territoire ou entre eux.

Le programme de GRE correspond à un mélange de principes de conception que devraient refléter les mesures de soutien du revenu et à des objectifs de programme qui ont à peine changé depuis le Cadre stratégique pour l'agriculture de 2003 [Mussell, 2007].

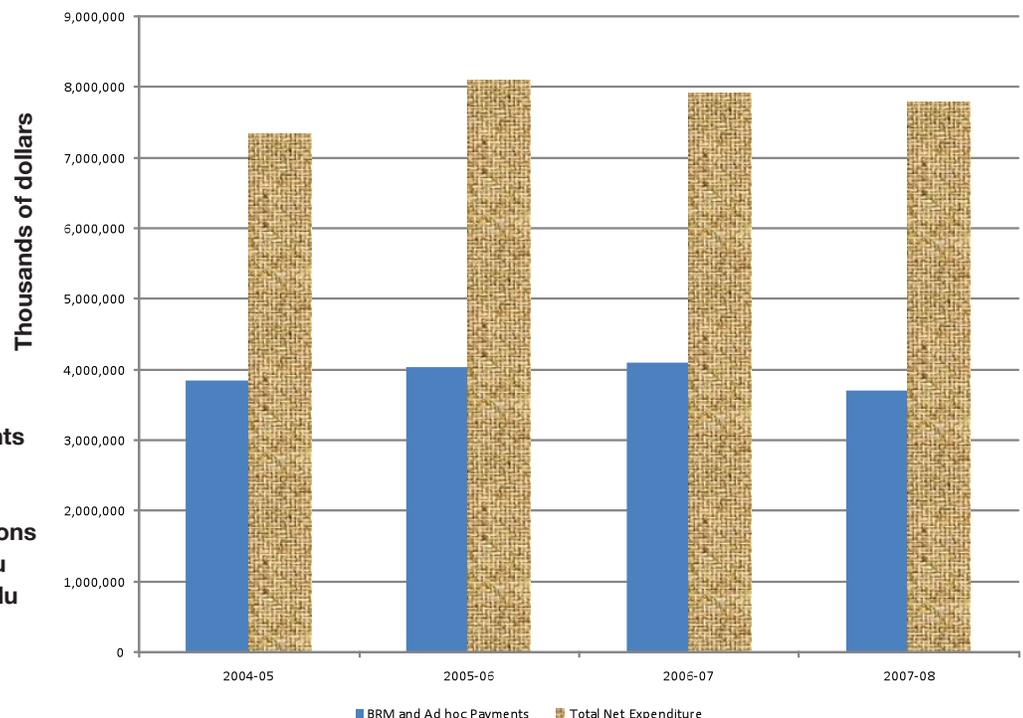
Par ailleurs, le programme de GRE n'est pas bien intégré aux politiques agricoles globales. Par exemple, Cultivons l'avenir comporte cinq éléments: salubrité et qualité des aliments, environnement, science et innovation, renouveau et gestion des risques de l'entreprise. Même si la plupart des éléments sont manifestement en synergie de par leur nature même (p. ex. les activités des éléments science et innovation et renouveau viennent appuyer celles des éléments salubrité et qualité des aliments et environnement), on ne voit pas très bien comment le volet gestion des risques de l'entreprise s'inscrit dans ce contexte.

L'absence d'objectifs clairs pour le programme de GRE et le manque de coordination sont exacerbés par la diversité et la variabilité des revenus agricoles. Selon Mussell et coll. [2007], les données canadiennes sur le revenu agricole, dans le contexte d'une tendance généralisée vers les économies d'échelle, indiquent qu'il existe de grandes exploitations agricoles à faible revenu et de petites fermes à revenu relativement élevé. Les auteurs concluent que faute d'objectifs de programme clairs, il ne sera pas possible de concevoir un programme de GRE « optimal », adapté aux caractéristiques démographiques de sa principale clientèle.

Par ailleurs, le financement du programme de GRE représente une large tranche de l'engagement financier du gouvernement à l'endroit du secteur agricole. Le Graphique 7-1 indique que le financement total accordé au programme de GRE et aux mesures de financement ponctuel au Canada représente, règle générale, plus de 50 pour cent du total des dépenses publiques en agriculture. Cela signifie que plus de la moitié du soutien financier accordé à l'agriculture sert à compenser des pertes antérieures et/ou à soutenir le revenu agricole, et qu'une somme équivalente ou moindre seulement est utilisée pour soutenir le développement du secteur et permettre des investissements dans des projets d'avenir liés à d'autres aspects de l'agriculture.

Enfin, il n'est pas certain que la principale clientèle du programme de GRE puisse s'entendre avec le gouvernement sur des objectifs de programme ou être satisfaite des sommes qui lui sont versées. Par exemple, le Syndicat national des agriculteurs (SNA) [2007] fait valoir que le programme de GRE est un échec puisque le revenu agricole déprécie sans cesse ce qui rend la stabilisation du revenu inutile en soi. Pour le SNA, le problème vient du fait que le marché est favorable aux acheteurs/consommateurs de produits agricoles.

En 2006, en réponse à des changements proposés par les ministres canadiens de l'Agriculture désireux de faciliter l'accès au programme de GRE, la Fédération canadienne de l'Agricultures (FCA) s'est dit incrédule de constater qu'aucun financement additionnel n'était prévu. En 2009, la FCA a fait valoir



Graphique 7-1 : Dépenses gouvernementales dans l'agriculture canadienne*assistance. Les paiements versés en vertu du programme de GRE et de mesures de financement ponctuel comprennent les contributions fédérales et provinciales affectées au soutien du revenu, à la stabilisation du revenu, à la réduction des coûts, au financement ponctuel, à l'assurance production et à l'aide financière.

que les transferts existants devraient être doublés pour passer de 500 millions de dollars à 1 milliard, qu'ils devraient être accessibles aux producteurs agricoles par le biais du programme de GRE et que l'admissibilité des producteurs agricoles au programme de GRE devrait être élargie. Faute d'objectifs clairs, les groupes d'intérêt en agriculture peuvent arguer que les paiements versés dans le cadre du programme GRE agricole sont perpétuellement insuffisants. Cela explique en bonne partie des transferts gouvernementaux en agriculture [Pasour, 1990, page 31].

Conclusions

Les outils d'intervention qui ciblent les revenus agricoles ont plusieurs effets depuis la stabilisation du revenu à son soutien direct. Toutefois, on n'arrive pas à cerner les objectifs spécifiques recherchés par les programmes de soutien du revenu agricole, c'est-à-dire par le programme de Gestion des risques de l'entreprise (GRE), ni à mesurer leurs résultats. Même si les discussions entourant le programme canadien de GRE parle de stabilisation du revenu, il n'y a pas d'objectifs clairement définis et la mesure dans laquelle le revenu est stabilisé reste à déterminer. Par exemple, on dispose de données sur les transferts accordés, mais on ne sait rien de la stabilisation du revenu agricole qui en découle.

En pratique, puisque le programme de GRE au Canada est une initiative fédérale-provinciale sujette à des négociations, ses mesures de soutien du revenu et de redistribution sont mises en œuvre à l'échelle du pays. Cela étant, on pourrait croire que le soutien du revenu et les transferts aux producteurs agricoles sont les objectifs implicites, quoique non formulés, du programme. Enfin, il est clair que le programme de GRE consomme d'importantes ressources gouvernementales et qu'il est très important comparativement à l'ensemble des ressources publiques investies dans ce secteur. La chose a son importance. En effet, les fonds du programme de GRE servent à corriger les effets d'événements s'étant produits antérieurement et à rétablir un certain statu quo. Or, d'autres dépenses gouvernementales, comme le financement de la recherche en agriculture et pour le développement des marchés, sont quant à elles prospectives et visent la croissance. Affectées à des initiatives tournées vers l'avenir, ces dépenses pourraient éliminer au fil du temps le recours au programme de GRE étant donné que la croissance dans le secteur aurait pour effet de stabiliser le revenu agricole.

Les programmes de revenu agricole sont une dépense publique considérable. Ils sont mal ciblés et mal intégrés aux politiques agricoles globales du Canada.

Le programme de GRE coûte cher à la fois en termes absolus et relatifs. Dans un environnement où les politiques gouvernementales n'ont pas d'objectifs clairs, les principaux bénéficiaires des programmes de revenu agricole ont beau jeu de réclamer tout simplement plus d'aide financière.

Références

- Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2009. *L'accord-cadre multilatéral Cultivons l'avenir*. Consulté à <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1217941012105&lang=fra> le 10 janvier 2009.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2007. Vers la nouvelle politique agricole et agroalimentaire: document d'information
- Fédération canadienne de l'agriculture. 2009. *Résolutions 2009*. Consulté à http://www.cfa-fca.ca/upload/PASSED%20RESOLUTIONS_2009%20ENGLISH.pdf, le 11 janvier 2009.
- Fédération canadienne de l'agriculture. 2006. « Do agriculture ministers realize there is a farm income crisis? » Communiqué de presse, 21 mars 2006. Consulté à http://www.cfa-fca.ca/pages/index.php?main_id=283
- Mussell, Al. 2007. *The Next Generation Safety Net Program in Canada: An Economic Analysis*. Guelph, Ontario: George Morris Centre.
- Mussell, Al, Terri-lyn Moore, Ken McEwan, et Randy Duffy. 2007. « Understanding the Structure of Canadian Farm Incomes in the Design of Safety Net Programs », *Canadian Journal of Agricultural Economics* 55(4) 565-586.
- Syndicat national des agriculteurs. 2007. Mémoire soumis par le Syndicat national des cultivateurs sur la crise du revenu agricole, la gestion des risques de l'entreprise, et le cadre stratégique en agriculture au comité permanent de la Chambre des communes sur l'agriculture et l'agroalimentaire, Stratford (Ontario), le 26 avril 2007.
- Pasour, E.C. 1990. *Agriculture and the State: Market Processes and Bureaucracy*. New York: Holmes et Meier.
- Tweeten, Luther, et Carl Zulauf. 2008. « Farm Price and Income Policy: Lessons From History », *Agribusiness*, Vol. 24 (2) 145-160.
- Van Tongeren, Frank. 2008. *Agricultural Policy Design and Implementation: A Synthesis*, Document de travail no 7 sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries. OECD Publishing.

8. Rendement sur l'actif des exploitations agricoles

par Larry Martin

L'OPINION GÉNÉRALE : LES GRANDES EXPLOITATIONS AGRICOLES SONT PLUS RENTABLES QUE LES PETITES ET CELLES QUI SONT ASSUJETTIES À LA GESTION DE L'OFFRE SONT PLUS RENTABLES QUE LES AUTRES.

Constatations

- ❑ Le rendement d'exploitation sur l'actif est relativement faible pour tous les types et catégories d'exploitations agricoles, la valeur des immobilisations dans ces données étant leur valeur marchande. Cela donne à penser qu'il y aura des problèmes à attirer une relève et au moment de transférer l'actif agricole aux prochaines générations.
- ❑ Le rendement d'exploitation sur l'investissement croît à mesure que la ferme grossit, reflétant des économies d'échelle possibles et l'importance d'utiliser la capacité d'investissement de la ferme.
- ❑ Le rendement d'exploitation sur l'investissement pour la période de 2001 à 2007 a été plus élevé dans les fermes céréalières et oléagineuses, suivies des fermes porcines, laitières, avicoles et bovines.
- ❑ Le rendement sur l'investissement dans les exploitations agricoles soumises à la gestion de l'offre n'est pas plus élevé que dans les autres types d'exploitations.

QUESTION RELATIVE AUX POLITIQUES PUBLIQUES : DE QUELLE FAÇON LES POLITIQUES PUBLIQUES DEVRAIENT-ELLES ABORDER LA QUESTION DE LA COMPÉTITIVITÉ SOUTENUE ET DE LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES AGRICOLES COMPTE TENU DU RENDEMENT SUR L'ACTIF?

Introduction

Les grandes exploitations agricoles génèrent peut-être plus de revenus agricoles nets combinés que les plus petites, mais ces fermes sont susceptibles d'avoir plus de capital immobilisé dans l'entreprise. Il faut donc définir le terme « rentabilité ». La définition la plus pertinente semble être la mesure du rendement sur l'investissement, c'est-à-dire le rendement moyen d'un dollar investi pour chaque type et catégorie de ferme.

Méthodes et données

Dans ce document, le rapport BAIIA/immobilisations est la mesure du rendement sur l'investissement utilisé pour traiter de la question; BAIIA signifiant « bénéfices avant intérêts, impôts et amortissements ». En d'autres termes, il s'agit du rendement après avoir déduit les frais d'exploitation dérivés des actifs, exprimé en pourcentage de la valeur des immobilisations.

Les données utilisées dans cette analyse sont celles de l'Enquête financière sur les fermes (EFF) pour les années 2001 à 2007. La valeur des actifs correspond dans ces données à leur valeur marchande. Par conséquent, le rendement sur les actifs est une mesure du rendement

lié à cet usage par rapport au rendement que donneraient les actifs si elles étaient investies autrement (il faut rappeler qu'il s'agit du rendement avant amortissements et intérêts). Le rapport BAIIA/immobilisations a été calculé pour chaque année pour vingt ensembles de fermes : céréalières et oléagineuses, bovines, laitières, avicoles et porcines.

Chaque type de ferme a par la suite été classé par catégorie d'exploitation basée sur son chiffre annuel de ventes de produits agricoles : 100 000 à 249 999 \$; 250 000 à 499 999 \$; 500 000 \$ à 1 million; et plus de 1 million.

Enfin, aux fins de comparaison, on a fait la moyenne sur sept ans des ratios pour chaque ensemble de fermes afin d'obtenir un sommaire du rendement sur les actifs.

Analyse

Le Tableau 8-1 présente la moyenne de rendement sur les actifs pour chaque type et catégorie d'exploitations agricoles de 2001 à 2007. Le constat le plus évident est que dans aucun cas le rendement n'est particulièrement élevé : le rendement d'exploitation est inférieur à 7 % des actifs dans tous les ensembles sauf un. Comme indiqué dans le document L'avenir et le revenu des fermes de cette collection, ce résultat peut refléter le fait que certains producteurs agricoles exploitent parfois une ferme dans le but de récolter les bénéfices de l'appréciation de la valeur immobilière et des quotas.

Aux fins de cette analyse, les immobilisations sont évaluées à leur valeur marchande. Par conséquent, même si les producteurs ont un rendement d'exploitation sur leurs actifs, celles-ci s'apprécient. Si la valeur des immobilisations était établie à la valeur marchande la plus basse, le rendement d'exploitation sur les immobilisations serait plus élevé.

Un deuxième constat : le rendement moyen par dollar investi tend à augmenter en fonction de la catégorie d'exploitation (taille) de la ferme. Dans le cas de fermes dont le chiffre de ventes est de 100 000 à 249 999 \$, le rendement moyen est d'environ 4 %. Pour les autres catégories d'exploitation, les rendements sont de 4,9 %, 5,3 % et 6,0 %, respectivement. Ces chiffres donnent à penser qu'en agriculture, il y a des économies d'échelle liées à la catégorie d'exploitation et/ou que les compétences en gestion augmentent avec la croissance de l'entreprise. Quoi qu'il en soit, le capital investi dans les exploitations agricoles au chiffre de ventes plus élevé donne un rendement plus élevé. Ce constat correspond aux résultats d'une étude réalisée par Mussell et coll. [2007].

Manifestement, le rendement diffère selon le type d'exploitation agricole. En établissant la moyenne des ratios pour les diverses catégories d'exploitation, le rapport BAIIA/immobilisations est de 5,95 % pour les fermes céréalières et oléagineuses, de 5,78 % pour les fermes porcines, de 5,05 % pour les fermes laitières, de 4,33 % pour les fermes avicoles et 4,08 % pour les fermes bovines. Ce classement est étonnant étant donné la publicité récente entourant les problèmes dans l'industrie du porc. Par contre, les problèmes dans cette industrie sont survenus après 2007.

Il est également remarquable que les industries soumises au contingentement (gestion de l'offre) se classent au troisième et quatrième rang. Les immobilisations agricoles totales comprennent la valeur des quotas. Sans quota, il est probable que le rendement sur les avoirs de production serait relativement élevé. Toutefois, le prix payé pour les quotas est une dépense en capital et c'est justement le haut rendement lié à la gestion de l'offre qui est immobilisé, ce qui fait augmenter la valeur des quotas.

Il faut faire une distinction en ce qui concerne les données sur le bœuf : il est probable que la nature de

Tableau 8-1 : BAIIA/immobilisations, moyenne 2001-2007, divers types et catégories d'exploitations agricoles au Canada, Source : Statistics Canada ESAS SESA, Statistique Canada.

Type d'exploitation agricole	Catégorie d'exploitation			
	100 000-249 000 \$	250 000-499 000 \$	500 000-999 999 \$	1 million et plus
Céréalière et oléagineuse	0,045	0,057	0,065	0,071
Bovine	0,034	0,040	0,042	0,047
Porcine	0,047	0,058	0,062	0,064
Laitière	0,043	0,050	0,054	0,055
Avicole	0,030	0,038	0,044	0,061

l'entreprise change en fonction du chiffre de ventes. L'industrie bovine est constituée d'au moins trois types d'exploitation : vache/veau, engraissement et finition. Le cycle des deux premiers est relativement prolongé et génère un revenu total assez modeste, même dans les grandes exploitations.

Le taux de roulement dans la finition de bovins en parcs d'engraissement est plutôt élevé et génère beaucoup de liquidités. Compte tenu de la structure de l'industrie, les fermes de vache/veau et d'engraissement sont sans doute majoritairement dans les trois premières catégories d'exploitation, tandis que les fermes de finition de bovins sont dans la catégorie au chiffre de ventes le plus élevé. En dépit de cette distinction, il est clair que le rendement sur les immobilisations a été relativement faible durant la première décennie de ce siècle-ci.

Conclusions

Dans ce document, en utilisant les données provenant de fermes canadiennes pour 2001-2007, nous comparons le rendement d'exploitation sur l'investissement total en immobilisations pour trois types et quatre catégories d'exploitations agricoles. La catégorie d'exploitation (taille) est établie en fonction du chiffre annuel de ventes de produits agricoles. En faisant la moyenne du rendement d'exploitation sur les immobilisations par type et catégorie d'exploitations agricoles, quelques conclusions s'imposent :

- Le rendement d'exploitation sur les actifs est relativement faible pour tous les types et catégories d'exploitations agricoles. Il est important de souligner que la valeur des actifs dans ces données correspond à leur valeur marchande.
- Le rendement d'exploitation sur l'investissement croît à mesure que les fermes grossissent. Cela indique qu'il existe des économies d'échelle liées à la catégorie d'exploitation (taille de l'entreprise).
- Le rendement d'exploitation sur l'investissement est plus élevé pour les fermes céréalières et oléagineuses, suivies des fermes porcines, laitières, avicoles et bovines.

Ces résultats sont importants étant donné que les décisions d'investissements futurs seront dictées par le rendement d'exploitation par rapport à la valeur de ces investissements. En ce qui concerne les prochaines générations et les incitatifs pour qu'elles investissent en agriculture, le faible rendement sur les immobilisations

observé n'a rien d'encourageant. Cela illustre également le défi que pose le transfert de l'actif agricole d'une génération à l'autre dans une famille agricole lorsque la valeur marchande des actifs transférés est relativement élevée par rapport à la source latente de revenus auxquels peut s'attendre la génération entrante. Savoir mieux utiliser la capacité des immobilisations est cruciale pour générer un rendement, ce qui s'avère un défi pour les gestionnaires agricoles, surtout pour les petites fermes. Enfin, les gains dérivés de la gestion de l'offre semblent avoir été complètement immobilisés dans la valeur des quotas puisque le rendement sur l'investissement n'est pas plus élevé dans les exploitations agricoles soumises au contingentement.

Références

Mussell, Al, Terri-lyn Moore, Ken McEwan, et Randy Duffy. 2007. « Understanding the Structure of Canadian Farm Incomes in the Design of Safety Net Programs », *Revue canadienne d'agroéconomie* 55(4) : 565-586.

9. La gestion de l'offre : avantages vs défis

par Al Mussell

L'OPINION GÉNÉRALE : DANS L'INDUSTRIE LAITIÈRE, L'INDUSTRIE DE LA VOLAILLE ET DES OEUFS, ON ESTIME QUE, GRÂCE AU SYSTÈME DE GESTION DE L'OFFRE, LES PRODUCTEURS AGRICOLES ONT OBTENU DES RENDEMENTS STABLES ET VIGoureux. POUR D'AUTRES, LE SYSTÈME DE LA GESTION DE L'OFFRE EST PLUTÔT PERÇU COMME UN DROIT ACCORDÉ AUX PRODUCTEURS AUX DÉPENS DU CONSOMMATEUR CANADIEN DE PRODUITS LAITIERS ET PRODUITS DE VOLAILLES ET OEUFS.

Constatations

- Le but de la gestion de l'offre était de régler de graves problèmes bien réels de marchés fragmentés, d'accès aux marchés et d'emprise sur le marché. La gestion de l'offre s'est effectivement attaquée à ces difficultés.
- La résolution des problèmes de mise en marché par le truchement de la gestion de l'offre a entraîné une hausse des prix et un environnement plus stable.
- Cela s'est fait aux dépens de la taille et de la croissance des marchés.
- Cela a également entraîné une forte appréciation de l'actif agricole spécialisé, notamment de la valeur des quotas.
- Avec l'évolution de la gestion de l'offre, il s'est avéré difficile de développer de nouveaux produits et d'améliorer la coordination de la chaîne de valeur, ce qui a eu pour effet de limiter des possibilités de développement de marchés.
- Les avantages de la gestion de l'offre se traduisent dans des prix plus élevés et plus stables pour les producteurs agricoles, un accès prévisible aux approvisionnements pour les transformateurs et un avantage économique pour certaines régions rurales du Canada.
- La valeur élevée des quotas a généré de la richesse pour les exploitations agricoles existantes, une conséquence involontaire du système. Malgré les coûts élevés d'acquisition, les exploitations assujetties à la gestion de l'offre demeurent encore attrayantes pour les nouveaux venus.

QUESTION RELATIVE AUX POLITIQUES PUBLIQUES : DE QUELLE FAÇON LA GESTION DE L'OFFRE PEUT-ELLE ÉVOLUER AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS D'UN MARCHÉ QUI SE TRANSFORME?

Introduction

La mise en marché assujettie à la gestion de l'offre date de plus de quarante ans au Canada. Le système de gestion de l'offre fut d'abord adopté à l'échelle nationale dans l'industrie laitière dans le cadre de la Loi sur la commission canadienne du lait en 1967. Puis, ce fut au tour de l'industrie des œufs en 1972, de celle de la dinde en 1974, de celle du poulet en 1978 et enfin, de celle des œufs d'incubation en 1986. Dans chaque cas, en vertu de divers règlements provinciaux, des agences ou offices provinciaux de mise en marché ont été créés comme première instance administrative de la gestion de l'offre. Ces agences provinciales sont en liaison avec les agences nationales.

En vertu de la gestion de l'offre, les produits agricoles sont mis en marché collectivement par les agences de commercialisation. Ces agences sont dotées de divers pouvoirs, y compris celui de gérer l'approvisionnement par l'imposition de quotas et la fixation des prix. Ces mesures sont appuyées par une tarification élevée qui permet au système d'équilibrer l'offre et la demande internes à des prix fixés administrativement sans pour autant attirer des importations au-delà d'un niveau de pénétration prédéterminé. Les exportations sont étroitement limitées par des règles commerciales. Les quotas de production ont pour effet de contrôler les approvisionnements intérieurs et de faciliter l'écoulement des produits au prix fixé administrativement. Ainsi, en vertu de la gestion de l'offre, les prix des produits agricoles sont relativement élevés et stables à l'intérieur d'un volume limité défini par le système des quotas.

Principales questions

La gestion de l'offre est perçue comme bénéfique par la plupart dans l'industrie du lait, de la volaille et des œufs, mais la question soulève quand même de la controverse. Les débats entourant la gestion de l'offre ont tendance à faire abstraction des problèmes que le système visait à régler, brouillant ainsi toute évaluation objective de ses avantages et inconvénients.

Approche

Afin de mettre la question en perspective, ce document tient compte des facteurs suivants :

- Contexte historique de la gestion de l'offre.
- Différences manifestes des prix agricoles attribuables à la gestion de l'offre.
- Mesure et croissance de la mise en marché du lait, de la volaille et des œufs.

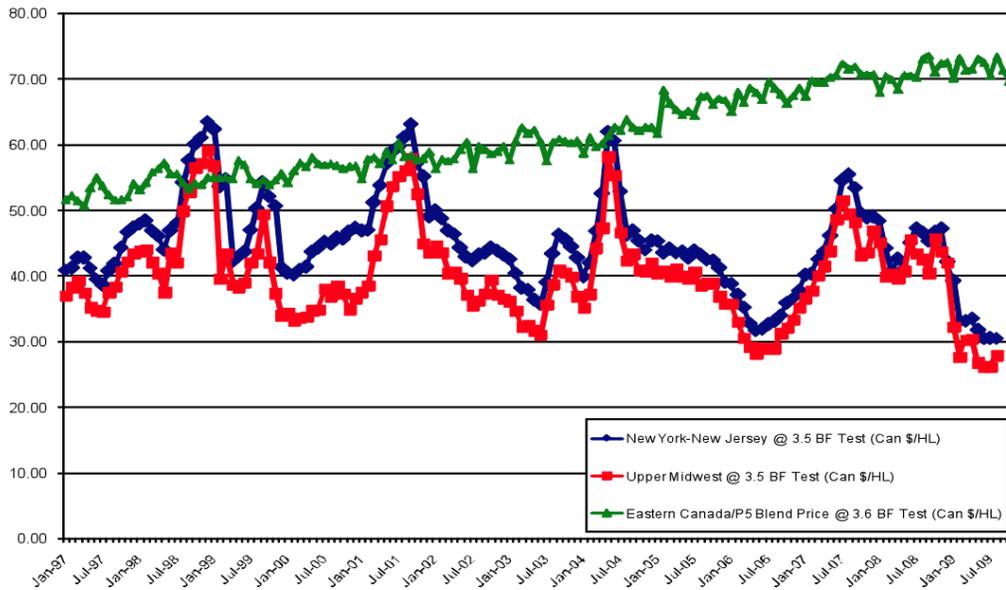
- Valeur des quotas.
- Coordination et innovation au chapitre de la chaîne de valeur.

Données et analyses

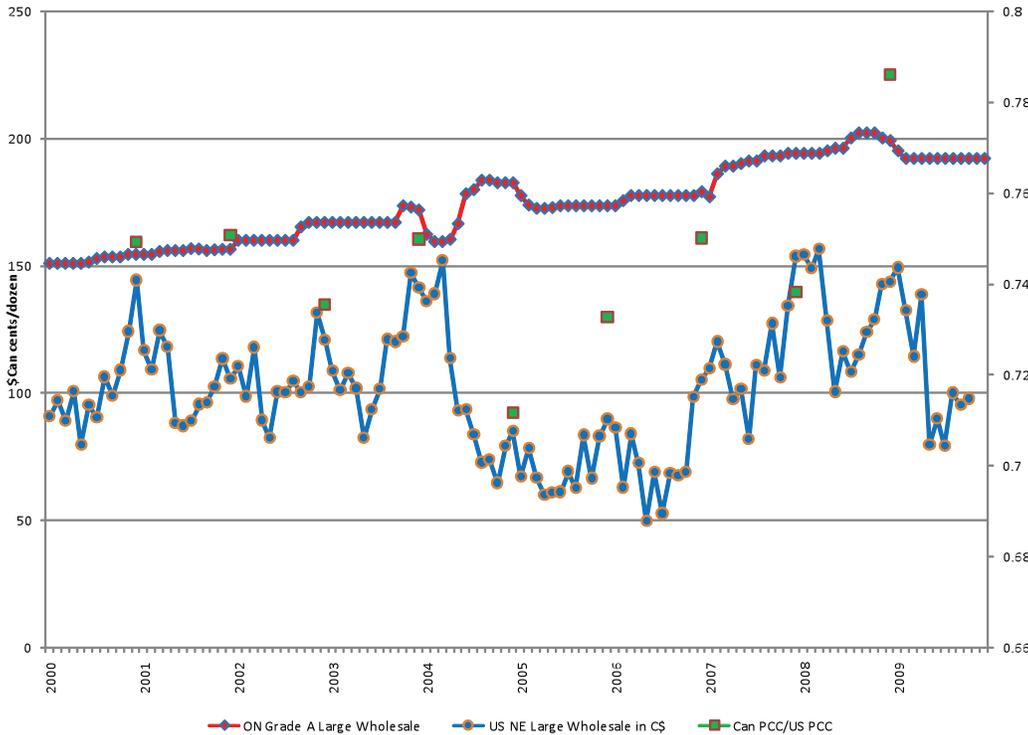
La gestion de l'offre a vu le jour dans l'industrie du lait en Ontario au milieu des années 1960 dans une période prolongée de difficultés économiques. Ces difficultés étaient liées à la fragmentation de l'industrie, au surplus chronique de lait et à l'emprise des transformateurs sur les marchés. Les producteurs laitiers étaient regroupés dans un grand nombre d'organisations différentes, certaines approvisionnant en lait nature les grands centres urbains et d'autres approvisionnant des crèmeries et coopératives de fabrication de fromage en milieu rural. Dans un tel environnement fragmenté, règle générale, les producteurs agricoles ne connaissaient pas la taille ni l'ampleur du marché qu'ils approvisionnaient. Cette fragmentation de l'industrie entraînait une surproduction cyclique, de l'instabilité au chapitre des prix et des conflits entre producteurs et transformateurs entourant l'accès aux marchés. Dans l'industrie de la volaille, la gestion de l'offre a été motivée par une dynamique semblable, ainsi que par une tendance accrue vers l'intégration de la production aux volets alimentation et transformation. Par conséquent, on a mis en place un système de gestion qui pallie au manque de transparence et de rigueur des marchés visés.

L'amélioration et la stabilité de l'accès au marché et des rendements de production font partie des principaux objectifs de la gestion de l'offre. L'une des méthodes utilisées pour mesurer le degré d'atteinte de ces objectifs consiste à comparer les prix des produits agricoles réglementés au Canada et aux É.-U., où l'on ne dispose pas d'un système de gestion de l'offre. Le Graphique 9-1 compare les prix du lait canadien dans l'Est aux prix du lait dans le Nord-est et le Midwest américains en dollars canadiens et dont la teneur en matières grasses est quasi identique. On voit que les prix du lait canadien sont substantiellement plus élevés que les prix aux États-Unis et que les prix canadiens semblent être moins volatiles. Ainsi, dans un système de gestion de l'offre, les prix apparaissent plus stables ainsi que plus élevés.

Par ailleurs, le marché canadien a été façonné par cet environnement de prix relativement élevés et stables, lequel influe sur la taille des marchés et sur leur croissance. Par exemple, le Graphique 9-2 compare le prix de gros des œufs au Canada et aux États-Unis et le ratio de disparition des œufs par personne (indicateur indirect de la consommation)



Graphique 9-1 : Prix du lait dans l'Est du Canada à comparer au prix régional aux États-Unis.
 Source : Commission canadienne du lait et USDA – Agricultural Marketing Service.



Graphique 9-2 : Prix des œufs au Canada et aux États-Unis et ratio de disparition par personne.
 Source : Statistique Canada CANSIM, USDA – Agricultural Marketing Service et USDA World Agricultural Outlook Board.

au Canada comparativement aux États-Unis. Les prix illustrent une tendance similaire à celle du lait (cf. Graphique 9-1), mais le Graphique 9-2 donne à penser qu'une conséquence est associée à ces prix. La consommation d'œufs par personne au Canada est significativement inférieure à celle aux États-Unis. Lorsque le prix des œufs au Canada augmente

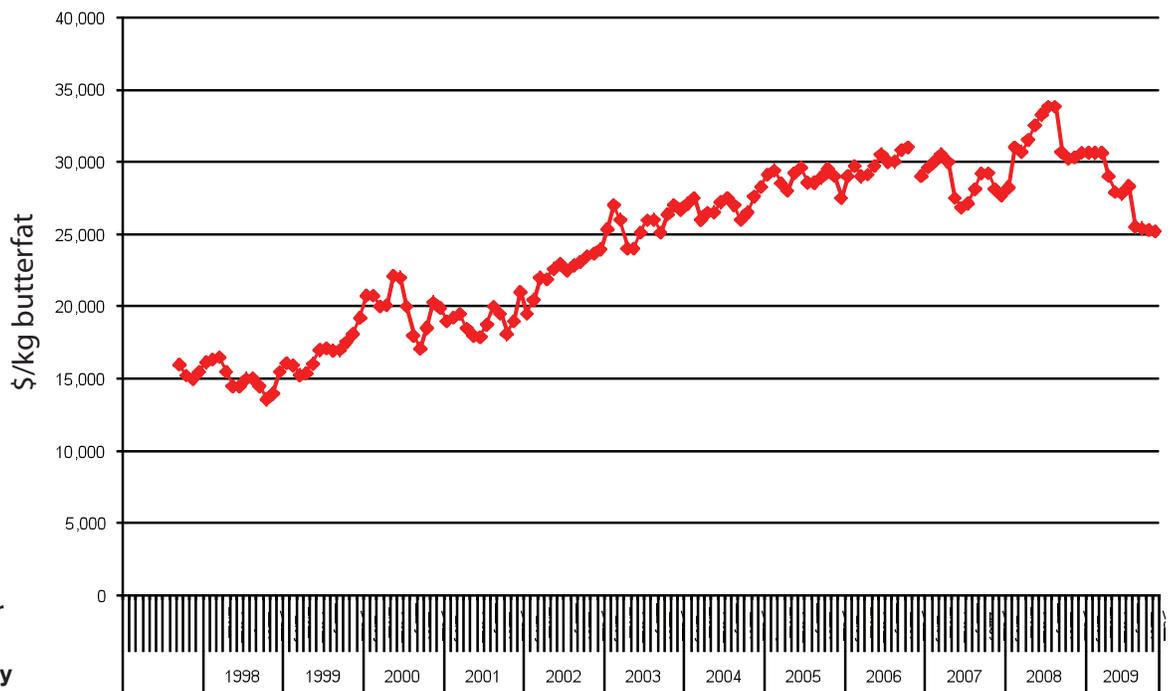
par rapport à celui aux États-Unis, la consommation relative d'œufs par personne au Canada diminue. En revanche, quand les prix augmentent aux États-Unis par rapport à ceux du Canada, la consommation relative d'œufs par personne au Canada augmente. Dernièrement, les prix au Canada et aux États-Unis se sont resserrés, ce qui a eu pour effet d'augmenter

la consommation relative d'œufs par personne au Canada, un renversement de la tendance observée durant une grande partie de cette décennie. Ainsi, le marché des œufs stagne en général ou croît lentement, et les effets combinés des prix élevés et du contingentement de l'approvisionnement limitent la taille et la croissance du marché canadien. De plus, le système limite l'accès aux marchés d'exportation compte tenu des règles de commerce internationales associées à la gestion de l'offre.

Dans un contexte où la gestion de l'offre engendre des prix relativement élevés et stables, il existe également une concurrence au chapitre des actifs entrant sur le marché (limité). Cela se manifeste le plus dans la valeur des quotas de production échangés, comme l'illustre le Graphique 9-3 pour les quotas de lait en Ontario. Présentement, la valeur des quotas est tout juste supérieure à 25 000 dollars le kilogramme, ce qui correspond approximativement au quota requis pour soutenir la production d'une seule vache. La valeur des quotas de lait en Ontario a nettement augmenté au fil du temps et ce n'est que récemment qu'elle a diminué suivant l'introduction de mesures pour compresser le coût des quotas. Il existe toujours une logique économique pour expliquer la concurrence existante pour intégrer le marché limité des produits soumis à la gestion de l'offre et

cette compétitivité trouve écho dans d'autres actifs agricoles comme l'élevage d'animaux reproducteurs, les exploitations agricoles et les terres agricoles.

Enfin, avec l'évolution de la gestion de l'offre, la réglementation sur laquelle le système s'appuie doit s'adapter pour répondre adéquatement à la transformation des marchés. Premièrement, les produits agricoles dont la production est contingentée sont distribués à des usines de transformation qui sont assujetties à un système d'allocation réglementé. Cela étant, les usines de transformation ont du mal à obtenir des produits agricoles en vue de développer de nouveaux ou différents produits alimentaires. Les quotas alloués historiquement à l'échelle provinciale ont du mal à s'adapter à une croissance variable de population. La gestion de l'offre comprend notamment la fixation du prix des produits et leur mise en commun, ce qui restreint la capacité des producteurs de travailler avec les transformateurs au développement de nouveaux produits. Dans d'autres cas, l'interface entre les agences de commercialisation, les usines de transformation et les producteurs agricoles n'incite pas du tout les producteurs et les transformateurs à travailler ensemble. Ainsi, même si certaines innovations ont vu le jour dans les produits contingentés, comme les œufs Omega-3 et le lait DHA, elles ont été limitées.



Graphique 9-3 : Valeur des quotas de lait en Ontario. Source : Dairy Farmers of Ontario

Conclusions

La gestion de l'offre a généré d'excellents bénéfices sur le plan de l'augmentation et de la stabilisation des prix pour les producteurs agricoles aux prises dans le passé avec la fragmentation du marché et l'emprise des transformateurs sur le marché. Cette situation étant corrigée, la gestion de l'offre doit maintenant pouvoir répondre aux besoins de la prochaine génération d'intervenants et aux demandes du marché. Pour ce faire, elle doit s'attaquer aux problèmes de la lente croissance du marché intérieur, à un marché d'exportation très restreint et stagnant, à la capitalisation des bénéfices du système en actif, à la substitution de produits canadiens par des importations et nouveaux produits et à la difficulté de s'aligner avec les clients en aval. Les coûts d'entrée élevés ont engendré de l'iniquité entre les producteurs existants et ceux désireux d'accéder à une production contingentée. Enfin, le système réglementaire sur lequel s'appuie la gestion de l'offre se doit de faciliter l'innovation dans la chaîne de valeur.

Références

Biggs, Everett. 1990. *The Challenge of Achievement: The Ontario Milk Marketing Board's First 25 Years of Operation-1965 to 1990*. Mississauga, Ontario: Ontario Milk Marketing Board.

Goldfarb, Danielle. 2009. *La production laitière: les pratiques, les acteurs et les pressions derrière la gestion de l'offre*. Le Conference Board du Canada. Novembre.

Mestern, H.J. 1972. "The Evolution of Supply Management in the Canadian Dairy Industry", *Canadian Farm Economics* 7(5), 12-16.

Scullion, Erin. 2006. *The Canadian Dairy Commission: a 40-Year Retrospective*. Ottawa: Commission canadienne du lait.

10. La politique agricole dans un contexte international

par Al Mussell et Tesfalidet Asfaha

L'OPINION GÉNÉRALE : LE CANADA ÉLABORE SES POLITIQUES AGRICOLES POUR LES HARMONISER AVEC CELLES DE SES PRINCIPAUX RIVAUX COMMERCIAUX, MAIS PRÉVOIT DES MESURES QUI TIENNENT COMPTE DE DISPARITÉS RÉGIONALES.

Constatations

- ❑ La politique agricole du Canada est conforme dans sa portée aux politiques agricoles de ses principaux rivaux commerciaux.
- ❑ Les pays viennent en aide à leur agriculture s'ils ont les moyens de le faire et lorsque cette aide est conforme aux stratégies internationales de mise en marché. À titre d'exemple, les grands marchés intérieurs de l'Europe et des États-Unis soutiennent massivement leur agriculture à comparer à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, qui dépendent plus étroitement des exportations. Le Canada se situe quelque part entre les deux.
- ❑ La protection et la viabilité de l'environnement sont un élément fondamental des politiques agricoles à la fois dans les pays développés et dans les pays émergents.
- ❑ Les politiques agricoles de nombreux pays présentent des dichotomies. Par exemple, certains secteurs d'une industrie donnée sont parfois protégés, tandis que dans d'autres secteurs de cette même industrie, les lois du marché s'appliquent librement.
- ❑ Les politiques agricoles canadiennes sont parfois contradictoires :
 - Le Canada mise beaucoup sur l'exportation de ses produits agricoles, mais son ESP (équivalent subvention à la production) excède d'une marge significative celui de la plupart des pays comparables.
 - Les politiques agricoles du Canada ne sont pas étroitement harmonisées avec ses politiques économiques générales comme c'est le cas d'autres grands pays exportateurs comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Chili ou le Brésil.
 - Les politiques agroenvironnementales du Canada ne comportent pas autant d'objectifs liés au paysage agraire et au développement durable que celles des autres pays exportateurs qui lui font concurrence.
 - Le Canada finance à même les fonds publics la recherche en agriculture et les services d'inspection réglementaire au lieu d'en partager le coût avec l'industrie à l'instar de certains de ses concurrents commerciaux.

QUESTION RELATIVE AUX POLITIQUES PUBLIQUES : LES POLITIQUES AGRICOLES CANADIENNES S'ADAPTENT-ELLES ET ÉVOLUENT-ELLES POUR SATISFAIRE AUX BESOINS DISTINCTS DU CANADA?

Introduction

Les gouvernements élaborent des politiques agricoles afin d'influencer et d'agir sur une gamme diversifiée d'enjeux agricoles et agroalimentaires, notamment les règles de commercialisation, les mesures frontalières touchant aux importations et aux exportations, la recherche et le développement, la salubrité et l'inspection des aliments, les initiatives en matière de ressources naturelles et d'environnement et la stabilisation et le soutien du revenu des producteurs agricoles. La façon dont un pays priorise et applique ses politiques agricoles façonne sa politique étrangère, témoigne des tendances de ses programmes publics et met en relief les outils stratégiques et les modalités d'application dont peuvent s'inspirer d'autres pays. Il est important qu'un pays exportateur comme le Canada saisisse bien le contexte international dans lequel s'inscrivent ses politiques agricoles.

But

En comprenant les politiques agricoles de ses concurrents internationaux, le Canada pourra se maintenir à jour et demeurer concurrentiel à la fois sur les marchés intérieurs et sur les marchés extérieurs. Il pourra aussi anticiper ses besoins en matière de politique agricole et saisir les occasions d'en élaborer. Ce document fait un survol des tendances en matière de politiques agricoles au Canada et de ses principaux concurrents commerciaux.

Approche

Pour fournir une certaine perspective sur les politiques agricoles internationales, ce document examine :

- ❑ Les principaux concurrents du Canada en ce qui concerne les produits agroalimentaires.
- ❑ Les éléments et les aspects communs des différentes politiques agricoles.
- ❑ Les facteurs essentiels caractéristiques des politiques agricoles nationales.

Données et analyse

Le Canada rivalise contre plusieurs pays sur les marchés étrangers et intérieurs. Dans le domaine des céréales et des oléagineux, ses principaux compétiteurs sont les États-Unis, l'Australie, l'Europe et certains pays de l'Amérique du Sud. Dans le domaine de la viande et du lait, ces concurrents proviennent essentiellement des mêmes régions, la

Nouvelle-Zélande s'ajoutant au nombre. Les rivaux du Canada dans le domaine des produits horticoles sont les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique du Sud (notamment le Chili) et, de plus en plus, la Chine. Parallèlement, la perspective de revenus supérieurs et d'une classe moyenne émergente en Chine en fait un marché prospectif alléchant pour beaucoup de produits. Pour comprendre les tendances en matière de politiques des rivaux commerciaux du Canada, les politiques agricoles de la région et des pays suivants sont étudiées : États-Unis, Union européenne, Australie, Nouvelle-Zélande, Brésil, Chine et Chili.

Étant donné que les objectifs et l'application des politiques agricoles des différents pays peuvent varier considérablement, il faut un cadre commun pour les examiner et interpréter. Le cadre utilisé dans le présent document est une adaptation de celui de l'OCDE (2009). Il s'agit de

1. déterminer les objectifs apparents des politiques agricoles;
2. déterminer les outils utilisés pour atteindre ces objectifs;
3. déterminer l'équivalent subvention à la production (ESP) attribuable aux politiques en vigueur dans le pays (tel qu'estimé par l'OCDE) ainsi que la structure de base de l'ESP. L'ESP mesure l'étendue du soutien gouvernemental à l'agriculture, convertissant un ensemble de mécanismes de soutien des producteurs en équivalent subvention à la production; et
4. observer l'orientation commerciale générale d'une région afin de fournir plus de contexte pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de relier la conception et l'ESP des politiques agricoles de diverses régions à leur situation comme pays commerçants et à leurs objectifs stratégiques.

Les sections qui suivent fournissent un aperçu des politiques agricoles des pays mentionnés précédemment. Les éléments essentiels de l'analyse sont présentés dans le Tableau 10-1.

Canada

La formulation des politiques agricoles contemporaines au Canada relève à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux/territoriaux. En vertu de ce cadre, un ensemble de lois existent pour soutenir les politiques agricoles fédérales, provinciales et territoriales. La législation fédérale détermine des mesures nationales de régulation de l'offre des produits laitiers, des œufs et de la volaille. La Commission canadienne du blé est assujettie à cette législation, laquelle régit également les stations fédérales de recherches en agriculture, les agences de crédit agricole, les services agroenvironnementaux, ainsi que les services d'inspection, de classification et de manutentions des aliments. La législation provinciale encadre quant à elle les agences/offices de commercialisation de produits agricoles, l'inspection provinciale des aliments, les stations provinciales de recherches en agriculture, la réglementation environnementale et les services de vulgarisation.

De plus en plus, les politiques agricoles sont basées sur des programmes relevant d'ententes conjointes fédérales-provinciales territoriales. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) de 2003 a été la première entente du genre. Le CSA proposait un nouveau modèle de politique agricole au Canada, en ce qu'il créait un programme pour financer sur cinq ans diverses initiatives et qu'il simplifiait le programme fédéral de gestion des risques de l'entreprise (GRE) en agriculture. En vertu du CSA, un budget quinquennal a été affecté à cinq secteurs prioritaires : la GRE, la science et la technologie, l'environnement, le renouvellement et la salubrité/qualité des aliments [AAC, 2003]. Dans le cadre du volet GRE, les programmes de gestion des risques de l'entreprise fédéraux-provinciaux ont été fusionnés en un programme unique fondé sur la marge, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), lequel fonctionnait en tandem avec l'assurance-récolte. Dans le sillon du CSA, des initiatives fédérales et provinciales ont été mises en œuvre pour financer les biocarburants.

Un deuxième cadre stratégique général pour l'agriculture, Cultivons l'avenir, a été mis en place en 2008. Pour l'essentiel, il s'agit d'un CSA revampé et de quelques modifications de programmes. Dans le cadre du programme de GRE, le PCSRA a été doté d'une nouvelle image. Outre sa nouvelle appellation : AgriStabilité, on l'a élargi pour inclure un programme de subventions visant la survie des fermes, appelé AgriInvestissement. L'assurance-récolte est devenue AgriProtection et les programmes ponctuels en cas de catastrophes ont été fusionnés dans AgriRelance. Le soutien accordé aux secteurs prioritaires définis dans

le cadre du CSA est resté le même pour l'essentiel. Les mécanismes de stabilisation des prix ont été conservés, relevant de la Commission canadienne du blé et des systèmes de gestion de l'offre.

Le Tableau 10-1 indique qu'en 2006-2008, l'ESP des politiques agricoles canadiennes en matière de soutien des produits agricoles était attribuable presque exclusivement au lait, à la volaille et aux œufs et s'établissait à 18 % des rentrées de fonds des exploitations agricoles.

États-Unis

La US Agricultural Adjustment Act, première législation de base régissant l'agriculture aux États-Unis, a été mise en œuvre en 1933. Son but principal était de stabiliser l'approvisionnement agricole et de soutenir les prix par l'achat de l'excédent des stocks par le gouvernement [Commission européenne, 2005]. Cette mesure stabilisait les prix en éliminant du marché l'excédent de produits agricoles. Selon la Commission européenne [2005], l'aide accordée par le gouvernement américain à l'agriculture n'a pas beaucoup changé depuis l'entrée en vigueur de la Loi. Celle-ci fut remplacée en 1965 par la Food and Agriculture Act pour contrer les coûts croissants de la politique et le déclin de la population agricole aux États-Unis.

Plusieurs volets de la politique antérieure n'ont pas été modifiés, mais la Loi de 1965 a introduit des mesures favorables au marché libre. En vertu du « Farm Bill », outre le programme de soutien des prix, plusieurs autres programmes ont été créés entourant notamment la sécurité alimentaire, l'inspection des aliments et la recherche en agriculture. Dans les années 1980, la politique agricole du gouvernement américain, qui était aux prises avec d'importants déficits budgétaires et des stocks florissants de programmes et de produits, s'est harmonisée davantage avec les lois du marché. Par contre, le soutien des prix et la gestion des approvisionnements sont demeurés au cœur de la politique agricole américaine.

En 1994, l'équilibre budgétaire était devenu une priorité majeure du gouvernement des États-Unis. La 1996 Federal Agricultural Improvement and Reform Act (FAIR) annonçait des coupes de 13,4 milliards de dollars dans les budgets de l'agriculture sur sept ans [Commission européenne, 2005]. Cette loi est perçue comme un tournant de la politique agricole américaine et une étape majeure vers des politiques axées sur le marché [AAC, 2006]. On a aboli les paiements différentiels ciblés basés sur le cours des produits individuels pour les remplacer par des paiements contractuels favorisant la flexibilité dans la production,

un système basé sur le soutien du revenu. La Loi a mis fin à la politique de soutien des prix du lait par l'achat direct par le gouvernement des stocks et a supprimé les éléments de la gestion des approvisionnements qui faisaient partie des programmes antérieurs [Tweenten et Zulauf, 2008]. Par conséquent, les programmes de soutien des prix ont perdu de l'importance dans la politique agricole américaine par rapport aux programmes de soutien du revenu [Normile, Effland et Young, 2004].

Toutefois, en vertu du Farm Security and Rural Investment Act de 2002 (connu également comme le « Farm Bill » de 2002), les paiements contracycliques ont été réintroduits pour aider les producteurs agricoles américains à faire face à la concurrence accrue et aux prix avilis en agriculture à l'échelle mondiale [AAC, 2006; OCDE, 2007]. La Loi accorde des subventions pour la production de céréales, de riz, de coton velu, d'oléagineux, d'arachides et de légumineuses [OCDE, 2007]. Elle accorde aussi plus de financement pour les biens et services environnementaux, elle soutient la production de l'éthanol au moyen de crédits d'impôts et de tarifs sur les importations et enfin, elle prévoit des congés d'intérêts et de taxes sur le carburant, de l'indemnisation pour des catastrophes naturelles, et des allocations pour le pâturage et l'irrigation.

Le Farm Bill de 2002 a pris fin en septembre 2007 et a été remplacé par le Food Conservation and Energy Act (FCEA) de 2008, une politique agricole quinquennale (2008-2012). Selon l'OCDE [2009a], cette nouvelle loi est la prolongation du Farm Bill de 2002. On y retrouve des mesures de longue date de soutien à l'agriculture aux États-Unis et l'évolution vers des politiques axées sur le marché est discrète. La Loi comporte d'autres mesures, notamment l'augmentation des fonds accordés au programme de coupons alimentaires, lequel procure des aliments aux familles à faible revenu ou sans revenu aux États-Unis, et le soutien accru à la production d'éthanol cellulosique [OCDE, 2009; USDA-ERS, 2010].

Le Tableau 10-1 indique que l'ESP de la politique agricole américaine pour les produits agricoles est surtout attribuable au sucre, au lait, à la volaille et aux œufs et correspond à 10 % des rentrées de fonds des exploitations agricoles. Sur le plan historique, ce pourcentage (subvention) est faible et attribuable surtout aux prix élevés du marché pour les céréales et oléagineux plutôt qu'aux changements dans le programme. En revanche, depuis le début des années 2000, l'ESP atteint un seuil aussi élevé que 20 % aux États-Unis, l'ESP s'expliquant par un pourcentage supérieur de programmes sectoriels et un éventail plus varié de produits enregistrés comme ESP.

Union européenne

La Politique agricole commune (PAC) stipule les règles qui régissent l'agriculture dans les pays membres de l'Union européenne (UE). La PAC a été mise en œuvre en 1962 et n'a pas changé pendant de nombreuses années. Ces derniers temps, elle s'est rapidement transformée. Les principaux objectifs de la PAC originale en 1962 étaient les suivants :

- Améliorer la productivité agricole.
- Assurer aux producteurs agricoles un niveau de vie équitable.
- Stabiliser les marchés.
- Assurer la régularité des approvisionnements.
- Assurer aux consommateurs des produits à prix raisonnable.

Au milieu des années 1990, la PAC a été restructurée en profondeur [USDA-ERS, 2008]. La première réforme a été adoptée en 1992 et mise en œuvre en 1993-1994. Elle visait à limiter les excédents croissants de production et à promouvoir le libre échange agricole en remplaçant le soutien basé sur le cours des produits par un nouveau programme d'approvisionnement et de paiements directs. Une autre réforme fondamentale a été introduite en 2003 : les paiements de subvention ont été découplés de la production en cours. Ces nouveaux paiements de soutien à la ferme (PSF) n'ont pas eu d'incidence sur les niveaux de production et ils étaient basés sur les paiements historiques de 2000-2002 [USDA-ERS, 2008]. Ces PSF devaient être compatibles avec certains programmes environnementaux et la réforme de 2003, en vertu de laquelle des fonds additionnels étaient disponibles pour la protection de l'environnement, la gestion des terres, le bien-être des animaux et la salubrité/qualité des aliments.

Dans la foulée de la réforme de 2003, plusieurs changements entourant les produits agricoles ont été apportés de 2004 à 2008, entre autres les paiements découplés basés sur les paiements historiques et le respect des règlements de l'UE sur le coton, le tabac, l'huile d'olive, les bananes, les fruits, les légumes et le sucre [USDA-ERS, 2009; OCDE, 2009a]. En 2005, par exemple, les ministres de l'Agriculture de l'UE ont annoncé des plans pour réduire sur quatre ans le prix d'intervention pour le sucre de 39 % à partir de 2006 afin de le rendre plus efficace et de réduire la production à des niveaux viables [Commission européenne, 2007]. La réforme Bilan santé de 2008, qui devrait être mise en œuvre en 2010, comprend l'abolition de la gestion de l'offre obligatoire et son remplacement par des gels de terres, des mécanismes d'intervention pour les céréales, l'élimination graduelle des quotas de production de lait [OCDE, 2009a]

et d'autres réformes plus récentes. Le Bilan santé prévoit aussi l'adaptation d'un ensemble de conditions préalables liées à l'environnement, au bien-être des animaux et à la qualité des aliments.

Dans l'ensemble, les politiques agricoles de l'UE ont évolué vers la réduction de contraintes commerciales, la diminution de l'aide intérieure et l'arrimage accru des mesures de soutien des exploitations agricoles à des objectifs environnementaux et de paysage agricole. L'inspection alimentaire a également pris plus d'importance tout comme le financement de la recherche en agriculture, ce qui a permis aux pays de l'UE d'être plus concurrentiels en dépit de la diminution des mesures protectionnistes. Enfin, en pratique, les politiques de l'UE sont relativement plus souples pour les pays membres, car l'UE s'est agrandie à plusieurs reprises et ses nouveaux membres ont des moyens et des besoins différents de ceux des membres en place. Cette situation fait en sorte que les budgets de l'UE et probablement les programmes qui s'y rattachent sont mieux contrôlés.

Comme on peut le constater dans le Tableau 10-1, les données les plus récentes publiées par l'OCDE (2006-2008) indiquent que l'ESP pour l'UE est de 27 % et concerne surtout les produits non céréaliers et oléagineux. Ce pourcentage est influencé par les réformes de la PAC et aussi, récemment, par le prix élevé des produits de base. Par exemple, en 2004, l'ESP était de 35 %, et la moitié de celui-ci était attribuable aux paiements pour des produits spécifiques. L'UE est un grand importateur net de produits agroalimentaires.

Australie

Au milieu des années 1970, l'Australie s'est dotée d'une politique agricole unifiée après l'introduction du Rural Reconstruction Scheme (RRS) en 1971 [Botterill, 2003]. Le RRS était axé sur l'ajustement structurel et la restauration de la viabilité économique des producteurs agricoles possédant les capacités requises. Le RRS a été remplacé en 1976 par le Rural Adjustment Scheme (RAS), dont la structure et les objectifs étaient similaires à ceux du RRS, ainsi que par un programme de soutien des ménages agricoles quittant leur terre. Durant cette période, l'Australie a également lancé des programmes de gestion du risque, de gestion de l'offre dans l'industrie du lait et de stock régulateur et prix de réserve dans l'industrie de la laine [AAC, 2007a]. Des réformes ont été apportées au RAS en 1985, 1988 et 1992. Ces réformes successives visaient l'amélioration de la productivité agricole plutôt que le soutien direct au revenu et plusieurs volets de l'agriculture australienne ont été déréglementés. C'est ainsi que durant les années 1980 et 1990, les politiques

agricoles en Australie se sont transformées pour refléter davantage les lois du marché [Botterill, 2003; AAC, 2007].

Le programme Agriculture Advancing Australia (AAA), qui a remplacé le RAS en 1997, a été conçu pour aider les exploitations agricoles australiennes à devenir plus concurrentielles sur le marché, plus viables et plus rentables [AAC, 2007a]. Le programme AAA contient les mesures suivantes :

- ❑ Financement des entreprises et formation en gestion des ressources naturelles.
- ❑ Soutien des industries en processus de changement.
- ❑ Outils de gestion financière.
- ❑ Information financière et aiguillage.
- ❑ Financement versé pour des conseils professionnels, le développement des compétences et la formation.
- ❑ Aide aux familles agricoles aux prises avec de graves problèmes financiers (pouvant atteindre 55 000 \$).
- ❑ Accès amélioré aux marchés.

Dernièrement, l'Australie a mis sur pied l'initiative Farming Futures pour aider les producteurs agricoles primaires à s'adapter et à réagir aux conséquences des changements climatiques et leur consentir du financement dans le cadre du programme AAA [gouvernement australien, 2009]. Les autres initiatives majeures et priorités stratégiques de 2006-2008 comprennent le renforcement des réformes entourant les politiques de l'eau et les programmes environnementaux et l'amélioration des politiques commerciales bilatérales et régionales [OCDE, 2009a]. Aujourd'hui, la politique agricole australienne est fortement axée sur les lois du marché et reçoit peu de soutien gouvernemental en vertu de programmes financés à même le budget de l'État, de règlements et d'allègements fiscaux. Depuis la déréglementation du secteur laitier en 2000, pratiquement, le soutien du cours des produits agricoles a disparu [OCDE, 2009a].

Comme l'indique le Tableau 10-1, selon l'OCDE, l'ESP de l'Australie en 2006-2008, correspondait à 6 % des rentrées de fonds bruts des exploitations agricoles. Les paiements basés sur le cours de produits agricoles spécifiques correspondaient à un pourcentage minime de ce faible ESP. Depuis les réformes de 1980, l'ESP australien est inférieur à 10 %. La proportion de l'ESP attribuable aux paiements basés sur le cours de produits agricoles spécifiques a chuté abruptement depuis la fin des années 1990 et demeure faible depuis l'an 2000. Au cours des dix dernières années, l'Australie est demeurée un grand exportateur net de produits agroalimentaires.

Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande a adopté des mesures de soutien à l'agriculture à la fin des années 1960. Au début des années 1980, la Nouvelle-Zélande était dotée d'une gamme diversifiée de programmes pour protéger et régir l'agriculture, notamment des paiements différentiels pour les produits agricoles, des subventions des moyens de production et des mesures de soutien au pâturage. Ces politiques reposaient notamment sur l'utilisation étendue des offices de commercialisation de produits agricoles. Il existait des programmes environnementaux, mais ceux-ci n'avaient pas de liens directs aux politiques agricoles générales [ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Zélande]. À cause des bas prix mondiaux d'un grand nombre de produits agricoles au début des années 1980, les dépenses pour les programmes agricoles ont été très élevées. L'ESP pour les politiques agricoles néozélandaises de 1980 à 1984 a grimpé au-dessus de 30 % [ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Zélande]. En 1984, la Nouvelle-Zélande a réalisé des réformes d'envergure qui ont eu pour effet de déréglementer en grande partie l'industrie agricole. Le soutien des prix et les subventions des moyens de production ont été abolis pour l'essentiel et les incitations fiscales pour les producteurs ont été éliminées. Parallèlement, la monnaie néozélandaise s'est appréciée. Par conséquent, le revenu agricole en Nouvelle-Zélande a chuté du milieu à la fin des années 1980. Au cours des années 1990, on a réformé les règles de mise en marché, ce qui a eu pour effet de diminuer considérablement la portée et les effets des offices de commercialisation et, par le fait même, de libéraliser la mise en marché agricole.

Depuis ces réformes, les politiques agricoles de la Nouvelle-Zélande sont axées sur l'innovation et la gérance de l'environnement. Les politiques en matière d'innovation facilitent surtout les initiatives privées. Le gouvernement a financé à même hauteur que l'industrie la recherche agricole et a coopéré avec l'industrie à la mise sur pied d'un programme à frais partagés pour l'inspection des aliments. Le gouvernement aide aussi l'industrie agricole à identifier des marchés cibles et à accéder aux marchés d'exportation [AAC, 2007b]. Des programmes sont en place également pour protéger les ressources environnementales, plus spécialement des pratiques agricoles durables et la gestion des ressources naturelles publiques. De plus, la Nouvelle-Zélande est dotée d'un filet de sécurité bien défini et austère pour atténuer les effets des catastrophes naturelles sur le revenu agricole [AAC, 2007b].

Le Tableau 10-1 indique que pour 2006-2008, l'ESP de la Nouvelle-Zélande correspondait à 1 % des rentrées

de fonds brutes des exploitations agricoles. Il s'agit de l'ESP le plus bas de tous les pays de l'OCDE. La Nouvelle-Zélande est un grand exportateur net de produits agroalimentaires et ses politiques agricoles sont conçues en conséquence.

Brésil

À la fin des années 1980, le Brésil a mis fin à sa Stratégie de remplacement des importations (SRI). Auparavant, les objectifs de la politique agricole du Brésil étaient de promouvoir l'autosuffisance alimentaire et de fournir au secteur agricole de l'aide au crédit et du soutien pour les prix et les investissements [OCDE, 2005]. Dans les années 1980, le modèle de la SRI a été aboli et remplacé par une stratégie visant la libéralisation. De 1985 à 1995, la déréglementation est devenue l'élément central des politiques agricoles brésiliennes. Dans les années 1990, le Brésil a procédé à la réforme de ses politiques agricoles et a opté pour une approche plus axée le marché [OCDE, 2005] en réduisant son soutien des prix et ses subventions au crédit. Par conséquent, le coût du soutien à l'agriculture par rapport à l'économie globale du Brésil est parmi les plus bas de tous les pays de l'OCDE.

De 1995 à 2005, à cause de la prévalence de niveaux de pauvreté élevés et d'iniquités de revenu, les programmes de réforme agraire et de soutien au revenu des familles agricoles ont été au cœur des politiques agricoles du pays. Le gouvernement a introduit un programme de renforcement de l'agriculture familiale (PRONAF), dont les politiques ciblent les petites exploitations agricoles et les paysans pauvres par de l'aide au crédit, de la formation, des programmes de vulgarisation et la promotion d'activités à valeur ajoutée. En 2003, un programme d'élimination de la faim et le deuxième plan national de réforme agraire ont été mis en œuvre. Pris ensemble, ces deux programmes étaient axés sur le soutien au revenu des familles agricoles et sur la réduction de la faim et de la pauvreté [OCDE, 2009b].

Les objectifs actuels des politiques agricoles du Brésil sont la promotion du développement économique, la viabilité environnementale, la croissance du revenu et l'égalité, et la compétitivité [OCDE, 2005 et 2009b]. À cette fin, le gouvernement soutient un système diversifié de garanties de prix, de paiements différentiels et de soutien des prix. Le soutien des prix est également influencé par les tarifs sur les importations. Dernièrement, le gouvernement a lancé des programmes d'aide au crédit, de subventions de biens et de services environnementaux, de développement des infrastructures, de normes

pour les mélanges de biocarburant, de réforme agraire, d'aménagement du territoire et de politiques commerciales [OCDE, 2009b]. L'ESP pour le Brésil de 2005 à 2007 correspondait à 6 % des rentrées de fonds brutes des exploitations agricoles, comme l'indique le Tableau 10-1. Un peu plus de la moitié de cet ESP était attribuable aux paiements basés sur le cours de produits spécifiques, surtout le riz, le coton, le maïs et le blé.

Chine

En 1978, la Chine a abandonné son système d'économie à planification centrale pour adopter celui d'une économie de marché socialiste. Depuis lors, ses politiques agricoles ont été transformées en profondeur. Le pays a entrepris des réformes successives des ses politiques agricoles pour créer une économie reposant davantage sur les lois du marché et plus concurrentielle. Le pays avait besoin de ces réformes pour faire face à la concurrence grandissante qui a suivi l'ouverture de ses marchés intérieurs [OCDE, 2005; AAC, 2005]. La réforme des politiques agricoles chinoises s'est accélérée dans les années 1990 accordant plus d'importance à la sécurité alimentaire, à la diminution des disparités économiques entre le milieu urbain et le milieu rural, à l'amélioration de salubrité alimentaire et à la protection de l'environnement [OCDE, 2005; OCDE, 2009b]. Cette période a également été marquée par une déréglementation importante des marchés et un assouplissement du contrôle des prix.

Les politiques agricoles en Chine répondent à des situations qui évoluent (p. ex. la Chine a adopté plusieurs politiques lorsque les prix des aliments ont bondi en 2007 et 2008 afin de protéger les consommateurs à faible revenu) tout en présentant les orientations générales, décrites ci-après. Au début des années 1990, la sécurité alimentaire était le point de mire des politiques agricoles chinoises, lesquelles visaient à assurer un approvisionnement suffisant, surtout en céréales. À la fin des années 1990 et au début des années 2000, les disparités de revenu croissantes entre les régions urbaines et rurales et entre les régions rurales développées et sous-développées se sont aggravées. En 1997, plusieurs mesures ont été adoptées pour améliorer la salubrité des aliments. De 1998 à 2005, la protection de l'environnement (utilisation durable des terres et de l'eau) et le soutien au revenu agricole étaient les deux principaux éléments de la politique agricole chinoise alors que la sécurité alimentaire et le renforcement de la compétitivité demeuraient des priorités élevées [OCDE, 2005; OCDE, 2009b].

Aujourd'hui, le but des politiques agricoles chinoises est d'atteindre la sécurité alimentaire en étant autosuffisant au chapitre de la production de céréales et en doublant le revenu des ménages agricoles. De plus, les politiques visent des améliorations dans divers domaines, notamment au chapitre de la salubrité alimentaire, la compétitivité agricole, la durabilité environnementale et les infrastructures sociales et techniques en milieu rural [OCDE, 2009b]. Les outils pour atteindre ces objectifs sont le soutien des prix fondés sur des politiques douanières et sur des politiques gouvernementales de prix plancher pour le riz et le blé. Ils comprennent aussi des subventions pour la production de bétail et de produits agricoles ainsi que des compensations pour le gel de terres cultivées. Le Tableau 10-1 indique qu'en 2005-2007, l'ESP de la Chine correspondait, selon l'OCDE, à 9 % des rentrées de fonds brutes des exploitations agricoles. Environ 32 % du soutien était attribuable aux paiements basés sur le cours de produits agricoles, surtout le coton, le sucre et le maïs.

Chili

Depuis la fin de la dictature de Pinochet en 1990, les politiques agricoles du Chili se sont développées dans le cadre de la politique de développement économique du pays. En vertu de l'objectif global du développement économique national, les politiques agricoles chiliennes visent à créer de petites exploitations agricoles et à assurer la durabilité des ressources naturelles [OCDE, 2009b]. Les politiques agricoles sont dictées par le système de libre échange chilien et par les budgets gouvernementaux. Premièrement, en ce qui a trait aux échanges commerciaux, les taux tarifaires chiliens varient jusqu'à 6 %. En vertu d'ententes commerciales, les tarifs sont habituellement inférieurs à 6 %. Cette mesure impose un plafond effectif de 6 % pour la protection des prix de production [OCDE, 2009b]. Par ailleurs, des mesures de paiement direct ont été instituées ciblant les petites exploitations agricoles. Le soutien limité aux prix de production comporte une exception, c'est-à-dire les programmes faisant partie du « système des tranches de prix ». Ces programmes soutiennent les prix de production du blé, du sucre et des huiles végétales. Suivant multiples différends commerciaux, ce système est en révision et son impact est moindre aujourd'hui [OCDE, 2009].

Deuxièmement, des fonds publics budgétés ont été investis dans la construction d'infrastructures en subventionnant les moyens de production et en améliorant la redistribution et la compétitivité pour les petites exploitations agricoles. Les programmes gouvernementaux fournissent du financement de

plusieurs façons, notamment des fonds investis dans l'irrigation des terres, des avenants aux assurances-récolte, de l'aide au crédit, des projets d'immobilisation pour améliorer la capacité des petites fermes, des programmes de vulgarisation et de la formation pour renforcer le capital humain des petites exploitations agricoles [OCDE, 2009b]. Troisièmement, on finance des projets de durabilité environnementale en ciblant en quelque sorte les petites exploitations agricoles. Par exemple, le Programme de remise en état des terres est utilisé pour améliorer la qualité et la fertilité des sols, notamment par l'utilisation de fertilisants.

Le Tableau 10-1 indique que l'ESP du Chili correspond à un faible 4 % des rentrées de fonds brutes. En 2005-2007, 29 % de l'ESP était attribuable à des paiements basés sur le cours de produits agricoles spécifiques, surtout le sucre et le blé. Il est probable que cette situation reflète l'impact du système des tranches de prix.

Remarques et conclusions

D'un pays à l'autre, les politiques agricoles sont variées et s'inscrivent dans des environnements très différents. Par contre, elles comportent aussi une grande quantité d'éléments communs évidents. Par exemple :

- La plupart des pays ont des programmes de soutien/stabilisation du revenu agricole, des programmes de recherche/innovation, des services d'inspection/salubrité des aliments et des programmes environnementaux.
- L'étendue des programmes de soutien et de stabilisation du revenu agricole et de soutien des prix semble être liée au niveau de développement économique des pays et à leurs orientations générales en matière d'échanges agricoles. Dans les régions riches de l'échantillon, on constate que les États-Unis, l'Union européenne et le Canada sont dotés de programmes matériels de soutien et de stabilisation du revenu et de soutien des prix illustrés par l'ESP de leurs politiques. En revanche, l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'offrent pas de programmes matériels de soutien. Ces deux pays dépendent fortement des échanges commerciaux, tandis que les États-Unis et l'UE ont de très grands marchés intérieurs. Le Canada se situe quelque part entre les deux.
- Dans les pays émergents (Chili, Brésil et Chine) et les pays qui sont de grands exportateurs nets (Australie et Nouvelle-Zélande), l'agriculture est considérée comme un élément

du développement économique global. En d'autres termes, dans ces pays, les politiques agricoles sont intégrées aux politiques économiques.

- D'un pays à l'autre, les programmes environnementaux sont développés à des degrés variables, mais il est clair que l'environnement est un élément central des politiques agricoles nationales.
- Les pays développés qui sont des exportateurs nets importants ont tendance à se percevoir comme facilitateurs d'initiatives du secteur privé et, à ce titre, ils ont recours aux programmes à frais partagés au lieu de financer directement des projets. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont représentatives de cette approche.
- Les politiques agricoles de nombreux pays présentent des dichotomies. Par exemple, dans certains cas, des secteurs d'une industrie donnée sont protégés tandis que dans d'autres, on laisse libre cours aux lois du marché.

Dans ce contexte, le Canada ressort comme étant un pays dont les politiques agricoles présentent certaines contradictions. Parce que le Canada est fortement axé sur les exportations agricoles, on pourrait croire que le soutien et la stabilisation du revenu, ainsi que les paiements versés pour les produits agricoles, sont faibles en termes absolus et relatifs. Or, l'ESP du Canada est largement supérieur à celui de la plupart des pays de l'échantillon surtout à cause des paiements accordés pour le lait, la volaille et les œufs. Il n'est pas évident non plus que les politiques agricoles du Canada sont étroitement harmonisées avec sa politique économique générale étant donné que le développement économique des régions rurales n'est pas bien défini dans les politiques agricoles. C'est à l'opposé de ce que l'on constate en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Chili ou au Brésil. Les politiques agricoles dans ces pays sont orientées sur l'exportation, mais elles sont bien enracinées dans leur politique nationale de développement économique. Les initiatives du Canada en matière de politiques environnementales ressemblent d'assez près à celles de ses principaux concurrents, mais il n'est pas aussi clair que les volets environnementaux de ses politiques agricoles sont aussi étroitement harmonisés avec des objectifs de paysage agricole (comme dans l'UE) et de durabilité agricole. Enfin, le Canada a choisi de continuer à financer à même les fonds publics l'infrastructure agricole, comme la recherche et les services d'inspection réglementaire, plutôt que d'en partager les coûts avec le secteur privé.

Tableau 10-1. Aperçu des politiques agricoles des divers pays

	Canada	États-Unis	EU	Brazil
Principaux objectifs des politiques	Stabilisation et soutien du revenu Durabilité environnementale Développement des marchés	Soutien et stabilisation du revenu des producteurs Durabilité environnementale Développement des biocarburants Développement rural Sécurité et aide alimentaires	Soutien et stabilisation du revenu des producteurs Préservation du paysage agraire Protection de l'environnement Compétitivité	Développement économique Stabilisation des prix et soutien des producteurs Durabilité environnementale Politique sociale rurale
Principaux outils	Stabilisation du revenu au moyen de l'AgriStabilité, l'AgriInvestissement, l'AgriProtection et l'AgriRelance Soutien des prix par la gestion de l'offre, la CCB, les programmes provinciaux Programmes environnementaux Recherche et innovation Développement des marchés Soutien pour les biocarburants Inspection réglementaire	Stabilisation et soutien du revenu au moyen de prêts pour la mise en marché, de paiements directs, de paiements contracycliques, de protection de revenu de récoltes de la culture de grande production Protection douanière et soutien du prix du sucre et du lait; subventions à l'exportation pour le lait Conservation des terres et programmes environnementaux Soutien pour les biocarburants Aide alimentaire intérieure Aide alimentaire extérieure Inspection réglementaire Recherche en agriculture	Paiements directs basés sur la production historique Soutien des prix au moyen de paiements différentiels, du contrôle de l'approvisionnement, de mesures de protection à l'encontre de l'importation pour le sucre et le lait et de protection frontalière pour le bétail, les produits horticoles, la volaille et les œufs Aide au développement rural et programmes environnementaux Compatibilité obligée des mesures d'aide avec des programmes environnementaux Soutien pour les biocarburants Inspection réglementaire Recherche en agriculture	Prix plancher et accès préférentiel pour les petites exploitations agricoles Paiements différentiels Programmes de stock régulateur Aide au crédit Programme de vulgarisation et formation pour les petits exploitants agricoles Assistance technique Incitatifs fiscaux et mandats pour les biocarburants Mesures de protection frontalière
ESP	18 % des rentrées de fonds agricoles ^a	10 % des rentrées de fonds agricoles ^a	27 % des rentrées de fonds agricoles ^a	6 % des rentrées de fonds agricole ^b
Structure de l'ESP	61 % de l'ESP attribuable aux paiements uniques pour des produits agricoles, principalement le lait, la volaille et les œufs	29 % de l'ESP attribuable aux paiements uniques pour des produits agricoles, principalement le sucre, le lait, la volaille et les œufs	42 % de l'ESP attribuable aux paiements uniques pour des produits agricoles, principalement le sucre, le bétail, la volaille et le maïs	53 % de l'ESP attribuable aux paiements uniques pour des produits agricoles, principalement le riz, le coton, le maïs et le blé
Balance commerciale agroalimentaire	Grand exportateur net	Exportateur net	Importateur net	Grand exportateur net

	Chine	Australie	Nouvelle-Zélande	Chili
Principaux objectifs des politiques	Développement économique rural Autosuffisance en céréales Développement de l'infrastructure rurale Protection de l'environnement	Innovation dans le secteur agricole Adaptation aux changements climatiques Préparation en vue des périodes de sécheresse/relance	Innovation dans le secteur agricole Protection de l'environnement et de l'eau	Meilleure compétitivité dans le domaine agricole Développement économique rural Durabilité environnementale Développement des bioénergies
Principaux outils	Soutien des prix basé sur des mesures de contrôle frontalières Prix plancher pour le riz et le blé; réserves gouvernementales de céréales Paiements directs pour les terres cultivées de maïs, de blé et de riz Subventions des moyens de production de fertilisants, de semences et de machinerie Compensation financière pour le gel de surfaces cultivées Subventions pour le bétail Services d'inspection réglementaire	Stabilisation du revenu par l'impôt sur le revenu et un programme de soutien du revenu transitoire; exigences de compatibilité Financement du développement des RH Financement de la recherche à hauteur équivalente Recherche sur les changements climatiques et programmes d'ajustement	Recherche en agriculture, financement à hauteur équivalente Protocoles en matière de biosécurité Services d'inspection réglementaire; frais partagés avec l'industrie	Soutien des prix basé sur des mesures frontalières Subventions des moyens de production en matière d'irrigation, de formation en gestion, de conservation des sols et de crédit Programmes de développement rural Services d'inspection réglementaire Recherche en agriculture
ESP	9 % des rentrées de fonds brutes ^b	6 % des rentrées de fonds brutes ^a	1 % des rentrées de fonds brutes ^a	4 % des rentrées de fonds brutes ^b
Structure de l'ESP	32 % de l'ESP attribuable aux paiements pour les produits agricoles, principalement le coton, le sucre, le maïs, l'agneau et la fève soya	Paiements excessivement bas pour des produits agricoles Dominée par les subventions des moyens de production et les paiements des produits agricoles en général	58 % de l'ESP attribuable aux paiements pour la volaille et les œufs Subventions pour les moyens de production	29 % de l'ESP attribuable aux paiements pour les produits agricoles, principalement le sucre, le blé et le bœuf
Balance commerciale agroalimentaire	Importateur net récent; a été un exportateur net	Grand exportateur net	Grand exportateur net	Grand exportateur net

^a Période 2006-2008; ^b période 2005-2007. Source : OCDE (2009a, 2009b)

Références

AAC (2003). Aperçu du Cadre stratégique pour l'agriculture. Téléchargé le 16 février 2010 à <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1183142019494&lang=fra>

AAC (2006). Orientation des politiques des autres pays. Agriculture et Agroalimentaire Canada. Téléchargé le 5 janvier 2010 à <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1201201969749&lang=fra>

AAC (2007a). *Examen de la politique agricole de l'Australie*. Agriculture et Agroalimentaire Canada, projet numéro 07-048-b

AAC (2007b). *Examen de la politique agricole de la Nouvelle-Zélande*. Agriculture et Agroalimentaire Canada, projet numéro 07-050-b

Gouvernement australien (2009). *Agriculture Advancing Australia*. Department of Agriculture, Fisheries, and Forestry. Téléchargé le 11 janvier 2010 <http://www.daff.gov.au/agriculture-food/aaa>

Botterill, Linda (2003). *From Black Jack McEwen to the Cairns Group Reform in Australian Agricultural Policy*. National Europe Centre Paper No. 86. Australian National University.

Commission européenne (2005). *MAP: Monitoring Agri-trade policy*, direction générale, Agriculture et développement rural, Numéro 01-05 mars 2005.

Commission européenne (2007). Réforme du secteur du sucre: les ministres approuvent une série de modifications du régime de restructuration du secteur sucrier. Communiqué de presse, Bruxelles, 26 septembre 2007, Commission européenne, Agriculture et développement rural. Téléchargé le 6 janvier 2010 à http://ec.europa.eu/agriculture/capreform/sugar/index_fr.htm

Ministère de l'Agriculture et la Forêt de la Nouvelle-Zélande. 1996. *The Environmental Effects of Reducing Agricultural Subsidies: the New Zealand Experience*, document produit dans le cadre d'un séminaire de l'OCDE sur les avantages environnementaux de l'agriculture durable tenu à Helsinki, septembre 1996. Téléchargé le 13 février 2010 à <http://www.maf.govt.nz/mafnet/rural-nz/sustainable-resource-use/resource-management/environmental-effects-of-removing-subsidies/agref.htm>

Normile, M.A., Effland A., et Young, C.E. (2004). U.S. and EU farm Policy- how similar? In *U.S. – EU Food and Agriculture Comparisons*, USDA-ERS, WRS-04-05.

OCDE (2005). Examen OCDE des politiques agricoles – Brésil. Téléchargé le 15 janvier 2009 à http://www.oecd.org/document/62/0,3746,fr_2649_33797_36069303_1_1_1_1,00.html

OECD (2005). Examen OCDE des politiques agricoles - Chine. Téléchargé le 17 janvier 2009 à http://www.oecd.org/document/36/0,3343,fr_2649_33797_36057252_1_1_1_1,00.html

OECD (2007). Politiques agricoles des pays de l'OCDE: suivi et évaluation.

OECD (2009a). Politiques agricoles des pays de l'OCDE: suivi et évaluation

OECD (2009b). Politiques agricoles des pays de l'OCDE: suivi et évaluation

Tweeten, Luther, et Carl Zulauf. 2008. « Farm Price and Income Policy: Lessons From History », *Agribusiness*, Vol. 24 (2) 145–160.

USDA-ERS (2008). European Union: Common Agricultural Policy. Téléchargé le 5 janvier 2010 à <http://www.ers.usda.gov/Briefing/EuropeanUnion/policy.htm>

USDA –ERS (2010). Farm and Commodity Policy. Téléchargé le 10 janvier 2010 à <http://www.ers.usda.gov/Briefing/FarmPolicy/>